

2012 : ANNEE OLYMPIQUE, ANNEE PROLIFIQUE, ANNEE DE TOUS LES CONTRASTES.....	3
1. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	5
1.1. Composition du Conseil Supérieur des Sports	5
1.2. Activités	5
2. LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS	7
3. LE SPORT DE COMPETITION.....	8
3.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives	8
3.2. Répartition des crédits en 2011.....	8
3.3. Les crédits pour subsides en 2012.....	10
3.4. Section pour sportifs d'élite de l'armée.....	14
4. LE CONGE SPORTIF.....	15
4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs.....	15
4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels.....	16
4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres	18
5. LE SPORT-LOISIR	22
5.1. Extension du plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ».....	24
5.2. Mesures en faveur du bénévolat dans le sport.....	24
5.3. La sauvegarde du patrimoine sportif	26
5.4. Wibbel & Dribbel	26
6. LES RELATIONS INTERNATIONALES.....	30
6.1. Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne.....	30
6.2. Forum européen du Sport, Conseil informel des Ministres des Sports à Chypre	31
6.3. Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne à Bruxelles	32
6.4. Sport et économie : Compte Satellite Sport (SSA)	32
6.5. Le Conseil de l'Europe	33
7. LE SERVICE MEDICO-SPORTIF	35
7.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	35
7.2. L'examen médical des jeunes sportifs de la structure Sports-Etudes/Sportlycée	35
7.3. L'examen médical des sportifs d'élite.....	36
7.4. Le service Sport/Handicap	36
7.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé).....	36
7.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)	36
7.7. Le contrôle antidopage	37
7.8. La lutte antidopage au niveau international.....	37
7.9. Contacts internationaux	38
8. LES BASES NAUTIQUES	39
8.1. La base nautique de Lultzhausen	39
8.2. La base nautique de Liefrange.....	40
9. L'EQUIPEMENT SPORTIF	41
9.1. Le huitième programme quinquennal	41
9.2. Le neuvième programme quinquennal	41
9.3. Le dixième programme quinquennal	43
10. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS	44
10.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation.....	44
10.1.1. Le bâtiment central.....	44
10.1.2. Le stade multisports	44
10.1.3. Autres infrastructures	44
10.1.4. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	44
10.2. Installations sportives.....	45
11. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS.....	46
11.1. Les Centres de Formation.....	46
11.2. De la structure Sports-Etudes (annexe LAML) au Sportlycée	47
11.3. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études (SE)	50
11.4. Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie.....	51

11.5.	Suivi individuel	51
12.	LA COQUE	57
12.1.	Le Sport	57
12.1.1.	Le sport fédéral	57
12.1.2.	Le sport scolaire	59
12.2.	Le sport-loisir	59
12.2.1.	Le centre aquatique.....	60
12.2.2.	Le centre de détente	60
12.2.3.	Les cours de sport individuels	60
12.2.4.	Le sport d'entreprise.....	60
12.3.	Les conférences et séminaires.....	60
12.4.	Les expositions	61
12.5.	Les manifestations grand public.....	61
12.5.1.	Le relais pour la vie	61
12.5.2.	Les manifestations spectacles.....	61
12.6.	La restauration et l'hébergement.....	62
12.7.	L'hébergement.....	62
12.8.	Les travaux	62
12.9.	Les projets	62
12.10.	Statistiques	63
13.	LES STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS.....	64

2012 : ANNÉE OLYMPIQUE, ANNÉE PROLIFIQUE, ANNÉE DE TOUS LES CONTRASTES...

Dans quelque temps, l'année 2012 sera rentrée dans l'histoire du sport comme celle des formidables Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres et de leur cortège de héros attendus ou apparus par surprise. Usain Bolt, Michael Phelps, Yannick Agnel, Marianne Vos, Allyson Felix, Renaud Lavillenie, Andy Murray ou Florent Manaudou ne sont que quelques noms tirés au hasard qui ont, avec tous les champions d'un splendide été londonien, marqué l'année sportive 2012 de leur empreinte.

D'un point de vue luxembourgeois, la 5^e place de Marie Muller, l'accès en demi-finale de Laurent Carnol ou la 21^e place de Christine Majerus aux JO de Londres sont autant de satisfactions pour le sport grand-ducal, désormais décomplexé et capable de caresser les sommets parmi l'élite mondiale.

Hors Jeux Olympiques, le nouveau triomphe de l'Espagne à l'Euro de football, la domination anglaise sur le Tour de France, les exploits à répétition de Serena Williams, le 9^e titre de champion du monde d'affilée de Sébastien Loeb sont d'autres histoires que l'on retiendra après l'une des années les plus prolifiques que le sport mondial nous ait offerte depuis longtemps.

Pendant ce temps, un nombre toujours croissant d'athlètes luxembourgeois fait honneur à notre pays en se mêlant de plus en plus à cette élite mondiale dans les disciplines les plus diverses :

- Anibal Coimbra, champion du monde pour la 2^e année consécutive en powerlifting,
- Dirk Bockel, vainqueur de « l'Ironman » à Regensburg,
- Jeff Henckels, 6^e des Championnats du Monde en tir à l'arc à Turin,
- John Lagodny, vice-champion d'Europe en autocross,
- Gilles Muller, finaliste du tournoi ATP d'Atlanta,
- Mandy Minella, qualifiée pour le 3^e tour à l'US Open,
- Ni Xia Lian, demi-finaliste du Top 12 européen à Lyon,
- Bob Jungels, vainqueur de Paris-Roubaix des espoirs,
- les exploits en Coupe d'Europe du F91 Dudelange et du VC Strassen,

constituent, hors JO, les exploits les plus en vue de cette année sportive 2012, riche en performances remarquables pour notre pays.

Les exploits sportifs de nos meilleurs athlètes ont été enrobés en 2012 par le centenaire du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et le 60^e anniversaire de la médaille d'or de l'inoubliable Josy Barthel aux Jeux Olympiques de Helsinki. Comme pour servir de contraste, ces festivités ont été endeuillées malheureusement par la disparition du président d'honneur émérite du C.O.S.L., Gérard Rasquin.

Comme toujours en sport, les exploits, les records, les moments d'allégresse sont allés de pair avec bien des contretemps, des déceptions, des moments de tristesse aussi. La chute d'Andy Schleck au Dauphiné et son forfait obligé pour le Tour de France, l'année où, enfin, il fut honoré sur ses terres comme vainqueur du Tour de ...2010, en est la meilleure illustration. La dernière échappée en solitaire de notre ancien crack cycliste Bim Diederich, disparu à l'âge de 90 ans, tout juste 60 ans après son dernier succès d'étape dans le Tour, symbolise de manière tout aussi touchante le triste revers de la médaille dorée du grand champion.

En sport, bien plus qu'ailleurs, rêve et réalité se côtoient souvent de près. Dans un registre connexe, la construction du Sportlycée sur le site de l'INS courant 2012 en est aussi un

exemple concret, bien que matériel. Cet outil est pourtant un garant pour le développement futur de nos jeunes talents sportifs et servira pour longtemps les intérêts du mouvement sportif luxembourgeois et de ses athlètes.

Côté administratif, l'année 2012 restera marquée par un double changement, celui à la présidence du C.O.S.L., Marc Theisen passant le relais à André Hoffmann, et celui à la fonction de Commissaire du Gouvernement à l'Education Physique et aux Sports, Rob Thillens succédant à Guy Fusenig. La nomination pour trois ans, comme l'un des trois représentants de l'Union européenne, du Ministre des Sports du Luxembourg au Conseil de Fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA), l'année qui mit au grand jour la vérité sur le système Armstrong, augure, quant à elle, bien d'autres défis du domaine du sport à venir.

1. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

1.1. Composition du Conseil Supérieur des Sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi sportive en vigueur du 3 août 2005.

Le Conseil supérieur des sports est composé actuellement comme suit :

- membres du bureau :

M. Denis SCUTO, président
M. Marc MATHEKOWITSCH, vice-président
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président et délégué du C.O.S.L.
M. Christian DIEDERICH, secrétaire général

- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :

Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
M. Paul MARCY, membre du Conseil d'administration

- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport :

M. Jos FABER,
M. Raymond HASTERT,
M. Francis JEITZ,
Mme Véronique LINSTER,

- représentants de départements ministériels :

M. Frank GANSEN, représentant du Ministère de la Santé
M. Michel LANNERS, représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
M. Nico MEISCH, représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration

- secrétaire administratif :

M. Carlo HASTERT du Département ministériel des Sports.

Au cours de l'année 2012, il y a eu un seul remplacement. M. Paul Marcy a été nommé membre du Conseil supérieur en date du 1^{er} juin 2012 suite à la démission de M. Fernand Guth au sein du Conseil d'Administration du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.

1.2. Activités

Au cours de 6 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- formulé ses considérations sur le projet de budget 2013 en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif pour

le développement du sport d'élite, dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations ;

- entendu les premières explications sur le projet d'un concept national sportif ;
- débattu les propos du Premier Ministre sur la culture à l'occasion de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays en regrettant la faible valeur du sport au Luxembourg, situation à laquelle le Conseil supérieur entend remédier dans le cadre de la mise en œuvre du susdit concept global ensemble avec tous les acteurs du mouvement sportif ;
- dressé un bilan intermédiaire sur les dix concepts fédéraux pour la promotion du sport d'élite et cherché les causes du retard de certaines disciplines dans la réalisation de leur programme ;
- entendu la présentation du concept sur la mobilité douce du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et a examiné comment le sport peut aider à atteindre les objectifs de 25% de mobilité douce d'ici 2020 tout en promouvant les activités récréatives ;
- entendu la présentation du représentant du Ministère du Travail sur les aides et mesures de l'ADEM destinées aux employeurs dans le but de mieux en informer le mouvement sportif ;
- commenté le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'aide financière de l'Etat en faveur des équipements sportifs subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux d'équipement sportif ;
- suivi de près les travaux de réforme de la formation des entraîneurs de l'ENEPS ;
- entendu les explications sur la création d'une carte du bénévole pour les dirigeants sportifs.

2. LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

En date du 10 janvier 2012, une délégation du C.O.S.L., menée par son Président, a rencontré le Ministre des Sports, entouré de ses collaborateurs, dans le cadre des rencontres de concertation régulières entre le DMS et le C.O.S.L.

A cette occasion le C.O.S.L. et le DMS ont fait le point sur l'état d'avancement des travaux communs en cours comme la réforme de la formation des entraîneurs qui entre désormais dans sa phase finale.

L'entrevue a donné lieu en outre à un échange de vues quant à l'élaboration d'un concept global du sport pour le Luxembourg, sujet actuellement en discussion au sein d'un groupe de travail.

Ce fut aussi l'occasion pour un échange d'informations sur la mise en œuvre du plan national « Gesond iessen, méi bewégen », récemment présenté ainsi que sur la mise en place de la carte du bénévole sportif en coopération entre le DMS, le C.O.S.L. et ses fédérations agréées.

Enfin, le C.O.S.L. a informé le Ministre sur le programme provisoire des festivités du centenaire du C.O.S.L., sur les derniers développements en matière de préparation olympique en vue des JO 2012 à Londres ainsi que sur les préparatifs des JPEE 2013 à Luxembourg.

Le Ministre des Sports et le Président du C.O.S.L. se sont réunis avec leurs équipes respectives pour débattre des sujets d'actualité.

Le Département ministériel des Sports a entretenu ses relations étroites avec le C.O.S.L. et plusieurs échanges de vue concernant les sujets suivants ont eu lieu :

- le budget de l'Etat 2012 ;
- le bénévolat et les mesures à envisager ;
- la lutte contre le dopage ;
- les mesures de promotion dans l'intérêt du sport scolaire ;
- le Sportlycée ;
- la réforme des entraîneurs ;
- l'impact de la Commission européenne sur le sport au Luxembourg ;
- le concept global du sport au Luxembourg.

Dans le domaine de la réforme des entraîneurs notamment, le Département ministériel des Sports et le C.O.S.L. ont collaboré de façon très étroite et continue pour s'accorder sur les principes et pour arrêter les grandes lignes. Au bout des travaux, le Département ministériel des Sports a décidé de collaborer avec l'association des entraîneurs canadiens pour acquérir leur programme de formation, basé sur le principe du LTAD (Long Term Athlete Development), pour se doter d'un système de formation moderne et performant.

D'autre part, un groupe de travail bilatéral pour l'élaboration du concept global pour le sport luxembourgeois s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter les diverses étapes de réalisation ainsi que des démarches à suivre.

A chaque entrevue rangeaient parmi les points cruciaux l'organisation imminente des festivités du centenaire du C.O.S.L. ainsi que l'organisation, en 2013, des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg.

3. LE SPORT DE COMPETITION

3.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives

Les données de l'exercice 2012 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2013 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2011 et indique les fonds disponibles en 2012 dont l'attribution reste similaire.

Il y a lieu de relever l'inscription d'un crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 € à partir de l'exercice 2008. L'affectation des fonds est détaillée dans le chapitre 3.2.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.019, 33.020, 33.021 et 33.022)

en euros

Exer- cice	CREDIT 33.021 (33.000)* Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.022 (33.001)* Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extra- ordinaires	CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs	CREDIT 33.020 (12.380)* Program- mes sportifs ; section armée	CREDIT 33.014 Mesures de promotion du sport d'élite	CREDIT 33.019 Subside au C.O.S.L. pour les JPEE	TOTAL DES AIDES	Varia- tion en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	--	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	--	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	--	4.429.275	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	--	4.526.025	2,18
2012	587.600	1.301.475	698.800	1.221.620	590.500	512.500	100.000	5.012.495	10,74
2013	616.980	1.354.000	698.800	1.247.000	390.500	512.500	400.000	5.219.780	4,13

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

3.2. Répartition des crédits en 2011

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 4.429.275 à 4.526.025 €, soit une hausse de 2,18% en 2011.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 634.452 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 54 (+1) fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ainsi que 21.852 € pour le sport pour personnes handicapées ;

- 321.451 € à titre de 109 subsides extraordinaires aux fédérations et 74.954 € dans l'intérêt de 40 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles. Le nombre des aides accordées diminue légèrement de 11 unités par rapport à l'année précédente.
- 265.034 € en tant que subsides ordinaires à 309 clubs en rappelant que les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, notamment des jeunes. Les formulaires ont été revus et réduits dans le cadre de la simplification administrative.
- 362.250 € à titre de participation aux indemnités versées par 24 fédérations à des secrétaires administratifs, totalisant 23,95 tâches sur les 36,5 tâches en place. Les critères appliqués sont:
 - le remboursement de 45% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 35.000 € pour une tâche complète, soit une aide maximale de 15.750 €;
 - la limitation de l'aide à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT, FLTT et FLVB ;
- 207.543 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 5 fédérations importantes, à savoir la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS et la FLTT. Une aide maximale de 51.200 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 64.000 €. La prise en charge est fixée à 80%.
- 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et 51.200 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central;
- 423.750 € à titre de contribution particulière pour 7 (+1) tâches complètes et 2 tâches partielles de directeur technique existant auprès des 9 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLNS, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète), FLGYM et FLVB (chaque fois 1/2 tâche). La FLNS s'ajoute en 2011 au cercle des bénéficiaires. Une aide maximale de 58.500 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 65.000 €. La prise en charge est fixée à 90%.
- 2.696.130 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 38 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée. Dans le détail, 133.000 € ont été attribués pour les programmes des 16 athlètes de la section de sport d'élite de l'armée et 175.000 € ont été versés au C.O.S.L. pour la préparation olympique.

L'enveloppe particulière de 412.500 € pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à 2,7 millions €. Le crédit de 412.500 € est réparti entre 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLAM (judo et karaté), la FLA, la FELUBA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB.

Un premier bilan a été réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur fin 2009/début 2010 pour suivre la mise en œuvre des programmes fédéraux pluriannuels et constater en temps utile des décalages par rapport aux planifications. Un bilan intermédiaire

plus approfondi a été réalisé après trois années fin 2011/début 2012. Les observations au sujet de la concrétisation des programmes ont été communiquées au début de l'année 2012 aux fédérations. Le bilan final est prévu après six années et donc en 2013/2014.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 250.231 € de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation d'entraîneurs des centres de formation de 13 fédérations.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 209.529 € versées aux fédérations et de 83.896 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir:

- le centre national d'aviation à Noertrange ;
- le centre national de boules à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limersberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Kockelscheuer ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir (l'«Eurostand») à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 29.075 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

3.3. Les crédits pour subsides en 2012

Pour 2012, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 5.012.495 € et accusent donc une majoration de 10,74% par rapport à l'année précédente. Cette majoration substantielle est principalement due au relèvement de l'enveloppe financière pour la préparation olympique de 175.000 à 300.000 €, à l'inscription d'un crédit particulier pour le versement d'une première tranche de 100.000 € au C.O.S.L. pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe en 2013 ainsi qu'à l'adaptation de différents forfaits pour l'évolution des salaires du personnel technique et administratif des fédérations.

Dans le détail sont prévus :

- 587.600 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations;
- 1.190.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 250.000 €) sont à ajouter aux contributions directes pour avoir le total de l'investissement pour l'entraînement fédéral ;
- 698.800 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 81.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;

- 1.221.620 € pour les cadres administratifs dont 387.456 € pour contribuer à l'indemnisation de 24 tâches complètes de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 494.695 € pour 8,25 (+0,25) tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 230.625 € est prévu pour 4,5 (-0,5) gestionnaires administratifs engagés auprès de 5 fédérations importantes et du C.O.S.L. Une troisième ligne de crédit permet de participer forfaitairement avec 108.844 € au fonctionnement administratif du C.O.S.L. 48.881 € sont prévus à partir de 2012 pour l'engagement d'un collaborateur pour l'organisation des JPEE en 2013.

Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 35.875 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 65.500 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux et de 64.000 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 590.500 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre programmes de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des candidats olympiques est de 300.000 € en l'année olympique 2012.

La convention entre le C.O.S.L. et le Département ministériel des Sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Londres.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2012 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau.

- 412.500 € pour les concepts de 10 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations ;
- 375.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2011 » ci-devant. Les crédits sont portés de 290.500 à 375.000 € pour tenir compte de l'ouverture du nouveau centre national de quilles à Pétange, de l'agrandissement du centre national de boules à Belvaux ainsi que de divers autres réaménagements.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 32.000 € en 2012.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations en 2011
articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS											TOTAL aides aux fédérations	% total des crédits
	Fonctionnement fédéral 33.021	Subsides sport-loisir 33.011	Bénévolat 33.016	Subsides extra- ordinares	Nbre subs. extra.	Entraînement fédéral Concepts fédéraux et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. indemni- sés 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)	Cadres admi- nistratifs 33.013		
Aéronautisme	9 792,00	500,00	500,00	5 416,53	3	-	-	-	-	1 967,00	0,25	18 175,53	0,43
Alpaps	5 952,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	6 943,00	0,50	13 395,00	0,31
Arts martiaux	34 408,00	-	500,00	17 120,00	7	188 729,00	3,00	29	-	17 883,00	1,00	258 640,00	6,06
Athlétisme	33 200,00	2 500,00	1 500,00	20 973,00	6	170 091,00	2,25	10	1,00	25 758,00	1,50	254 022,00	5,95
Automobilisme	4 224,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	7 875,00	0,50	12 599,00	0,30
Aviron	1 000,00	-	-	-	-	467,00	-	1	-	-	-	1 467,00	0,03
Badminton	18 952,00	-	500,00	-	-	71 124,00	1,00	-	-	7 875,00	0,50	98 451,00	2,31
Basketball	50 000,00	-	1 000,00	30 623,00	11	256 993,00	2,00	28	1,00	56 995,00	1,25	395 611,00	9,26
Basketball corporatif	3 360,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 360,00	0,08
Billard	4 936,00	-	-	7 729,00	2	3 928,00	-	2	-	-	-	16 593,00	0,39
Boules et pétanque	6 552,00	-	400,00	2 000,00	1	2 541,00	-	-	-	-	-	11 493,00	0,27
Boxe	4 072,00	-	500,00	2 000,00	1	-	-	-	-	-	-	6 572,00	0,15
Canoë/kayak	7 488,00	-	-	2 723,00	2	19 621,00	-	1	-	-	-	29 832,00	0,70
Criquet	1 056,00	-	-	-	-	1 100,00	-	1	-	-	-	2 156,00	0,05
Cyclisme	25 248,00	-	500,00	21 612,00	7	173 942,00	2,00	6	0,50	30 695,00	1,00	251 997,00	5,90
Danse	2 824,00	-	500,00	2 000,00	1	31 000,00	-	3	-	-	-	36 324,00	0,85
Darts	2 037,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 037,00	0,05
Echecs	3 977,00	-	500,00	-	-	10 817,00	-	4	-	-	-	15 294,00	0,36
Equitation	9 118,00	-	-	18 249,00	6	53 275,00	-	5	-	31 665,00	2,00	112 307,00	2,63
Escalade/alpinisme	4 850,00	-	-	-	-	4 223,00	-	1	-	-	-	9 073,00	0,21
Escrime	9 021,00	-	500,00	7 220,00	3	7 540,00	-	3	-	-	-	24 281,00	0,57
Football	43 195,00	1 000,00	500,00	4 000,00	1	126 815,00	2,00	26	1,00	39 375,00	2,50	214 885,00	5,03
Football corporatif	4 074,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 074,00	0,10
American football	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01
Golf	3 298,00	-	500,00	2 318,00	2	16 128,00	-	1	-	-	-	22 244,00	0,52
Golf sur pistes	2 910,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 910,00	0,07
Gymnastique	33 398,00	-	2 000,00	6 191,00	2	114 590,00	2,25	-	0,50	15 750,00	1,00	171 929,00	4,03
Haltéro./lutte/pow erf.	7 566,00	-	500,00	9 776,00	6	6 320,00	-	1	-	2 792,00	0,33	26 954,00	0,63
Handball	33 107,00	-	-	4 200,00	1	154 631,00	1,00	1	1,00	44 602,00	0,725	236 540,00	5,54
Handicapés	7 760,00	-	500,00	2 000,00	1	3 500,00	-	1	-	-	-	13 760,00	0,32
Hockey sur gazon	800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800,00	0,02
Hockey sur glace	3 298,00	-	500,00	-	-	8 190,00	-	4	-	-	-	11 988,00	0,28
Indiaca	1 261,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 261,00	0,03
Kickersport	3 037,00	-	-	8 549,00	2	-	-	-	-	-	-	11 586,00	0,27
Korfbal	900,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	900,00	0,02
Marche populaire	3 880,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	8 450,00	1,00	12 830,00	0,30
Moto-cyclisme	4 268,00	-	-	-	-	7 012,00	-	4	-	7 875,00	0,50	19 155,00	0,45
Natation/sauvetage	31 458,00	-	500,00	12 800,00	3	219 160,00	2,00	-	1,00	38 060,00	1,25	301 978,00	7,07
Pêche sportive	4 947,00	-	500,00	11 982,00	4	6 145,00	-	6	-	6 779,00	0,50	30 353,00	0,71
Quilles	6 693,00	-	500,00	1 000,00	1	6 300,00	-	5	-	17 883,00	1,00	32 376,00	0,76
Rugby	12 834,00	-	-	17 390,00	4	44 000,00	1,00	-	-	-	-	74 224,00	1,74
Ski	5 238,00	-	-	-	-	21 911,00	-	3	-	-	-	27 149,00	0,64
Ski nautique	3 783,00	-	500,00	-	-	4 438,00	-	-	-	5 538,00	0,40	14 259,00	0,33
Sports de glace	8 954,00	-	500,00	8 980,00	4	34 930,00	-	7	-	-	-	53 364,00	1,25
Sports santé	3 007,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 507,00	0,08
Sports sub-aquat.	4 268,00	-	500,00	-	-	3 795,00	-	9	-	-	-	8 563,00	0,20
Squash	3 395,00	-	-	1 694,00	1	4 254,00	-	2	-	-	-	9 343,00	0,22
Tennis	37 733,00	-	-	26 700,00	6	122 217,00	1,00	2	1,00	35 997,00	2,15	222 647,00	5,21
Tennis de table	48 209,00	1 500,00	500,00	18 697,00	6	255 559,00	2,25	14	1,00	74 825,00	1,50	399 290,00	9,35
Tir à l'arc	11 058,00	-	-	5 640,00	2	22 324,00	-	3	-	-	-	39 022,00	0,91
Tir aux armes sport.	12 028,00	-	500,00	11 230,00	4	17 437,00	-	3	-	8 340,00	0,60	49 535,00	1,16
Triathlon	12 998,00	-	500,00	3 630,00	2	109 608,00	1,50	2	-	5 260,00	0,50	131 996,00	3,09
Voile	4 400,00	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4 400,00	0,10
Volleyball	28 130,00	-	500,00	24 520,00	6	166 475,00	2,25	5	0,50	19 413,00	1,50	239 038,00	5,60
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	5 000,00	-	2 489,00	1	-	-	-	-	-	-	7 489,00	0,18
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01
Comité Olympique	-	18 900,00	-	-	-	225 000,00	-	-	1,00	51 200,00	-	295 100,00	6,91
TOTALX	634 452,00	29 400,00	19 400,00	321 451,53	109	2 696 130,00	25,50	194	9,00	569 795,00	23,96	4 270 628,53	100,00
Nbre des bénéficiaires	53 fédérations	5 féd.+COSL	33 féd.	109 dem.		38 féd.+ COSL				24 féd.+COSL			

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
- 3) Nombre des tâches subsidiées pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux clubs en 2011

articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS						
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides bénévolat	Subsides extraordinaires	Nbre. subs. extraord	Total aides aux clubs
	33.010	subv.	33.011	33.016	33.010	clubs	
Aéronautisme	-	-	-	-	-	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	13 681,41	24	-	700,00	-	-	14 381,41
Athlétisme	11 005,33	9	1 150,00	1 400,00	5 630,00	2	19 185,33
Automobilisme	-	-	-	-	-	-	-
Aviron	-	-	-	-	-	-	-
Badminton	1 926,63	4	-	700,00	1 015,00	1	3 641,63
Basketball	32 593,17	31	-	1 050,00	-	-	33 643,17
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	-	700,00	-	-	700,00
Boxe	-	-	-	350,00	-	-	350,00
Canoë/kayak	548,61	2	-	350,00	-	-	898,61
Cricket	-	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	2 586,59	8	1 100,00	350,00	3 350,00	2	7 386,59
Danse	-	-	-	700,00	-	-	700,00
Darts	-	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	350,00	5 028,00	4	5 378,00
Equitation	1 791,59	5	-	-	-	-	1 791,59
Escalade/alpinisme	1 119,65	2	-	-	-	-	1 119,65
Escrime	1 338,88	5	-	1 050,00	1 000,00	1	3 388,88
Football	105 110,82	89	-	1 050,00	3 750,00	2	109 910,82
Football corporatif	-	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	17 822,55	19	-	700,00	-	-	18 522,55
Haltéro./lutte/pow erl.	-	-	-	700,00	-	-	700,00
Handball	14 219,98	16	-	700,00	23 335,00	9	38 254,98
Handicapés	-	-	-	350,00	-	-	350,00
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	1 608,33	1	-	350,00	-	-	1 958,33
Indiaca	-	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-	-
Korfball	-	-	-	700,00	-	-	700,00
Marche populaire	-	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	250,00	1	-	-	-	-	250,00
Natation/sauvetage	8 751,73	11	-	700,00	4 000,00	1	13 451,73
Pêche sportive	-	-	-	-	2 482,00	1	2 482,00
Quilles	-	-	-	700,00	1 799,00	2	2 499,00
Rugby	2 201,32	2	-	-	-	-	2 201,32
Ski	250,00	1	-	-	-	-	250,00
Ski nautique	-	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	1 041,07	2	-	700,00	-	-	1 741,07
Sports santé	-	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	700,00	-	-	700,00
Squash	-	-	-	-	-	-	-
Tennis	22 107,21	27	-	700,00	-	-	22 807,21
Tennis de table	15 216,08	33	-	1 050,00	8 065,00	7	24 331,08
Tir à l'arc	1 841,22	5	-	700,00	-	-	2 541,22
Tir aux armes sport.	673,24	1	-	700,00	-	-	1 373,24
Triathlon	-	-	1 000,00	700,00	6 000,00	2	7 700,00
Voile	-	-	-	350,00	1 500,00	1	1 850,00
Volleyball	7 349,06	11	-	700,00	2 500,00	1	10 549,06
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	-	5 500,00	4	5 500,00
LASEP	-	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	265 034,47	309	3 250,00	19 950,00	74 954,00	40	363 188,47
Nbre des bénéficiaires	309		6 clubs	48 clubs	40 dem.		

3.4. Section pour sportifs d'élite de l'armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent joindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Pendant l'année 2012, les 19 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

	Nom	Prénom	Fédération	Date incorporation	Date admission SSEA
1	EWEN	Marcel	Equitation	19 09 2005	30 01 2006
2	BOCKEL	Dirk	Triathlon	19 09 2005	30 01 2006
3	ROSEN	Guy	Danse amateur	23 01 2006	02 06 2006
4	PETERS	Kari	Ski de fond	22 01 2008	15 05 2008
5	SCHROEDER	Eric	Handball	09 09 2008	14 01 2009
6	MULLER	Marie	FLAM-Judo	05 01 2009	27 04 2009
7	PALGEN	Sascha	Gymnastique	05 01 2009	27 04 2009
8	MICHELY*	Gilles	Tennis de table	27 04 2009	09 09 2009
9	HENSEN	Thierry	Handball	07 09 2009	21 12 2009
10	MELMER	Illaria	FLAM-Karaté	07 09 2009	21 12 2009
11	MOSSONG	Lynn	FLAM-Judo	07 09 2009	21 12 2009
12	KOHL	Max	Handball	06 09 2010	07 01 2011
13	VERSCHAEREN	Alexandre	Golf	03 01 2011	29 04 2011
14	FAUTSCH	Lis	Escrime-épée	05 09 2011	06 01 2012
15	RODENBOURG	Alexandre	Basketball	05 09 2011	06 01 2012
16	SABOTIC	Elmin	FLAM-Karaté	05 09 2011	06 01 2012
17	DE NUTTE	Sarah	FLTT	03 09 2012	17 12 2012
18	MEIS	Tom	FLH	03 09 2012	17 12 2012
19	PETERS	Neil	FLTri	03 09 2012	17 12 2012
20	MAJERUS	Christine	FSCCL	03 09 2012	17 12 2012

*date de sortie de la SSEA : 27/04/2012

4. LE CONGÉ SPORTIF

Les travaux de révision du règlement grand-ducal du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif ont été menés à bonne fin au courant de l'année 2011 de sorte que le nouveau règlement afférent daté du 13 septembre 2011 a pu sortir ses effets à partir de sa date de publication au Mémorial A – 203 le 28 septembre 2011.

A côté d'un indispensable toilettage de texte, cette révision a pris soin d'adapter, d'ajuster ou de préciser certaines dispositions du règlement afin de mettre en concordance le texte réglementaire actuel avec les dérogations décidées et accordées par le Conseil de Gouvernement au fil du temps depuis 1991. Ceci vaut notamment pour ce qui est de la préparation et de la participation olympique de nos meilleurs athlètes et les possibilités offertes aux arbitres luxembourgeois à officier sur le plan international de haut niveau.

La seconde partie des amendements opérés tient compte de l'évolution du monde sportif de ces dernières décennies notamment sur le plan de l'encadrement (médical, paramédical, psychologique et technique) toujours plus poussé des athlètes d'élite et de haut niveau. Dans cet ordre d'idées, le congé sportif du personnel d'encadrement a été aligné dans certains cas à celui des athlètes dans l'intérêt de la meilleure représentativité internationale possible.

On peut retenir cependant que toutes ces adaptations n'ont eu qu'un impact très limité sur l'évolution du congé sportif accordé en 2012.

4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2012, le tableau repris à la fin du présent chapitre affiche, avec 1.646 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total largement inférieur à celui de 2011 (1.911). Les 1.646 jours se répartissent sur 165 bénéficiaires relevant de 28 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires augmente de deux unités alors que le nombre des personnes bénéficiaires est en forte diminution par rapport à 2011 (-63). Ce constat s'explique par l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels le Luxembourg a participé en 2011 avec une très forte délégation.

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » redescend à 1.443 jours, bien en-deçà des 1.710 jours de 2011. Le tableau ci-après reste donc sur une évolution en dents de scie générée traditionnellement par la participation aux Jeux des Petits Etats d'Europe lors des années impaires.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit plus de 86,52% du montant global de 346.563 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certaines demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées.

Evolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646

Lesdits 1.646 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 826 jours pour les sports collectifs dont 223 jours pour des stages de préparation et 603 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 820 jours pour les sports individuels dont 150 jours pour des stages de préparation et 670 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles.

La part des jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport au nombre de jours accordés aux athlètes diminue de 33 à 26,5%, fait imputable là encore aux Jeux des Petits Etats d'Europe qui influencent considérablement les statistiques.

87,67 % du congé alloué (-1,81 %), soit 1.443 jours, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 12,33% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Les dernières années, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs était resté stable et en-dessous du seuil des 200.- € avec 197 € en 2010 et 198 € en 2012. Désormais il remonte au niveau des années 2005 à 2009, à savoir à 208 € par jour.

4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels

Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

En vue des J.O. de Londres 2012, seuls 2 athlètes (Ni Xia Lian et Jeff Henckels) et un dirigeant (Tommy Danielson) ont épuisé intégralement en 2012 les conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. A quelques exceptions près, l'année 2012 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football alors que les autres athlètes de sports collectifs ne dépassent que très rarement le seuil maximum des 12 jours accordés jadis.

En revanche, si l'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 était resté assez stable depuis 2007, elle accuse une envolée assez remarquable en 2012 avec un nouveau record de 826 jours accordés au total en raison d'un nombre toujours croissant de bénéficiaires :

2006 : 509 jours ;
2007 : 601 jours ;
2008 : 608 jours ;
2009 : 529 jours ;
2010 : 536 jours ;
2011 : 642 jours ;
2012 : 826 jours ;

L'évolution des jours de congé sportifs accordés aux sports collectifs sur les 6 dernières années reste, d'une part, fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats d'Europe ou du Monde) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs, le nombre des joueurs sélectionnés ayant le niveau requis passant de 69 à 85. Ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

En dépit d'un cadre national très jeune, le programme bien fourni en rencontres officielles de la FLF a généré pour 2012 une forte augmentation du congé sportif accordé qui passe de 290 à 347 jours. Ceci entraîne un relèvement conséquent des dépenses de l'ordre de 10.000 € en 2012, l'ensemble des 347 jours de congé sportif accordés ayant donné lieu à un remboursement. Les 347 jours ont été octroyés à 17 joueurs et 1 accompagnateur pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 48.982 €.

A noter que 10 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint, voire dépassé, en 2012 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

- A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Département ministériel des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball :

pour laquelle l'octroi de congé sportif est en forte hausse pour passer de 77 jours en 2011 à 107 jours en 2012 pour 14 joueurs et 3 accompagnateurs. 92 jours ont donné lieu à un remboursement pour un montant de 14.167 € contre 12.898 en 2011. Seuls 3 joueurs ont dépassé en 2012 le plafond normal de 12 jours au vu du programme sportif de la FLH.

A noter qu'au préalable l'octroi de congé sportif pour la FLH avait été en constante régression pendant 4 ans, passant de 119 jours en 2007 à 105 jours en 2008 puis à 89 jours en 2009 enfin à 72 jours en 2010 avant de remonter à 77 jours en 2011.

- les équipes nationales de basketball :

qui, connaissent une très forte augmentation du congé sportif accordé pour passer de 153 jours en 2011 à 210 jours pour l'année 2012 pour 6 sportifs et 10 officiels qui en bénéficient. Un total de 130 jours est remboursé pour un montant de 28.973 €, soit une augmentation de 50% du coût généré. Seuls 3 athlètes dépassent le seuil normal des 12 jours.

- les équipes nationales de volleyball :

dont le congé sportif accordé en 2012 connaît une très forte augmentation pour passer de 75 jours en 2011 à 117 jours en 2012 pour 12 athlètes et 6 officiels. 104 jours ont été remboursés en 2012 pour un montant de 24.672 € contre 58 jours pour un montant de 12.426 € en 2011. Aucun sportif ne dépasse cependant le seuil normal des 12 jours.

- l'équipe nationale de hockey sur glace :

Un congé sportif pour un total de 40 jours (-2 jours par rapport à 2011) a été accordé à 10 sportifs et 3 officiels pour l'année 2012. Sur les 40 jours accordés, 34 jours ont donné lieu à un remboursement pour un montant de 5.770 €.

- équipes nationales de tennis de table

Dans la perspective des J.O. de Londres 2012, l'évolution du congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT va croissante depuis trois ans passant dernièrement de 185 jours en 2011 à 208 jours en 2012 pour 5 sportifs et 4 accompagnateurs. 182 jours ont été remboursés pour un total de 43.872 € contre 37.067 € en 2011.

4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

344 jours de congé sportif (+61 jours par rapport à 2011) ont été accordés pour l'année 2012 à 65 arbitres et dirigeants techniques et administratifs, contre 52 en 2011. Si, en volume, le congé sportif accordé en 2012 dans cette catégorie revient donc au niveau de 2010 (341 jours), il accuse une augmentation notable par rapport à 2011 (283 jours). Le nombre de

bénéficiaires resté stable sur plusieurs années (54 en 2008, 59 en 2009, 55 en 2010) passe cette fois de 52 à 65 unités.

Sur les 344 jours accordés, seuls 203 jours ont été remboursés (+35 jours par rapport à 2011) pour un montant de 46.700 €, ce qui représente 13,48% des crédits répartis. Autant en volume qu'en termes de dépenses, il s'agit du niveau le plus bas jamais enregistré après celui de 2011 dans cette catégorie depuis l'an 2000, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 162 jours (-4 j.) à des arbitres et juges;
- 90 jours (+30 j.) à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 81 jours (+28 j.) à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 11 jours (+7 j.) pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2012 pour la catégorie des dirigeants et arbitres remonte de 44.113 à 46.700 €

Pour les dirigeants, le coût moyen d'une journée de congé sportif accuse une forte baisse passant de 269 à 230 €.

Le coût moyen pour un dirigeant ne dépasse ainsi plus que de 22 € celui des sportifs.

Conclusions finales

Par rapport à l'année précédente, on peut retenir les faits marquants suivants :

- Baisse sensible du congé sportif accordé de 2.194 à 1.990 jours (-9,29%);
- Baisse du nombre de jours remboursés de 1.878 à 1.646 jours (-12,35%);
- Baisse des dépenses engendrées de 382.112 à 346.563 € (-9,30%) ;
- Baisse des fédérations bénéficiaires de 32 à 31 ;
- Baisse du nombre de bénéficiaires de 280 à 224 ;

Doté de 343.495 €, c'est de justesse que le crédit de 2012 n'a pas suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes de sorte que le solde sera remboursé sur l'exercice budgétaire de 2013.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2012											
I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS											
Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2012											
Sports collectifs:	FLBB	6	10	16	166	44	210	130	80	28973	223
	FLF	17	1	18	183	164	347	347	0	48982	141 €
	FLH	14	3	17	107	0	107	92	15	14167	154 €
	FLHG	10	3	13	40	0	40	34	6	5770	170 €
	FLR	1	2	3	5	0	5	5	0	1100	220 €
	FLVB	12	6	18	102	15	117	104	13	24672	237 €
	sous-total	60	25	85	603	223	826	712	114	123664	174 €
Sports individuels:	ACL	2	0	2	15	0	15	15	0	3700	247 €
	COSL	3	12	15	141	0	141	134	7	37436	279 €
	FAL	1	0	1	3	0	3	3	0	1224	408 €
	FELUBA	0	2	2	4	0	4	4	0	1049	262 €
	FKL	1	0	1	7	0	7	7	0	700	100 €
	FLA	1	3	4	18	10	28	22	6	6508	296 €
	FLAB	0	1	1	4	0	4	4	0	507	127 €
	FLAM	0	2	2	28	0	28	28	0	8825	315 €
	FLBP	3	2	5	5	0	5	5	0	1000	200 €
	FLDE	2	0	2	8	0	8	4	4	1522	381 €
	FLGYM	0	1	1	3	0	3	3	0	1122	374 €
	FLHLP	1	1	2	46	0	46	46	0	10400	226 €
	FLNS	0	3	3	21	20	41	41	0	14451	352 €
	FLPS	3	0	3	3	0	3	1	2	200	200 €
	FLQ	3	2	5	5	0	5	5	0	600	120 €
	FLSG	0	1	1	13	0	13	13	0	4864	374 €
	FLT	4	4	8	77	0	77	67	10	14730	220 €
	FLTA	3	0	3	49	30	79	77	2	6684	87 €
	FLTAS	1	0	1	33	0	33	33	0	6270	190 €
	FLTRI	0	2	2	5	0	5	3	2	1122	374 €
	FLTT	5	4	9	128	80	208	182	26	43872	241 €
	FSCL	1	5	6	52	10	62	32	30	8940	279 €
	FSL	1	0	1	2	0	2	2	0	473	237 €
	sous-total	35	45	80	670	150	820	731	89	176199	241 €
Total		95	70	165	1273	373	1646	1443	203	299863	208 €

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2012													
II. DIRIGEANTS ET ARBITRES													
	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
2012													
Sports collectifs:	FLBB	3	3	6	0	0	4	24	28	14	14	2806	200
	FLF	3	9	12	22	0	6	54	82	60	22	14258	238
	FLHG	1	0	1	3	0	0	0	3	3	0	879	293
	FLVB	3	2	5	11	0	1	29	41	6	35	1695	283
	sous-total	10	14	24	36	0	11	107	154	83	71	19638	237
Sports individuels:	COSL	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0	700	350
	FAL	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2	0	0
	FLAB	1	0	1	0	6	0	0	6	0	6	0	0
	FLAM	0	1	1	0	0	0	7	7	0	7	0	0
	FLB	0	1	1	0	0	0	10	10	10	0	1754	175
	FLBP	1	0	1	4	0	0	0	4	4	0	800	200
	FLE	1	0	1	4	0	0	0	4	4	0	800	200
	FLGYM	1	2	3	5	0	0	14	19	19	0	5346	281
	FLHLP	1	0	1	25	0	0	0	25	0	25	0	0
	FLMP	1	0	1	4	0	0	0	4	0	4	0	0
	FLNS	1	0	1	0	5	0	0	5	5	0	1564	313
	FLQ	1	0	1	0	2	0	0	2	2	0	300	150
	FLS	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0	1800	360
	FLT	6	1	7	0	22	0	20	42	24	18	3870	161
	FLTAS	6	2	8	0	15	0	4	19	19	0	3300	174
	FLTT	11	0	11	3	31	0	0	34	26	8	6828	263
	sous-total	34	7	41	54	81	0	55	190	120	70	27062	226
	Total	44	21	65	90	81	11	162	344	203	141	46700	230
	Total général			224					1990	1646	344	346563	211

5. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Comme les années précédentes, le Département ministériel des Sports a abordé cette mission à travers une double approche : d'un côté concevoir et mettre en œuvre des initiatives propres en continuant son rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi a été éditée la 27^e édition du calendrier du sport-loisir en 9.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le C.O.S.L., les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document dont la diffusion est assurée dans de nombreux points accessibles au grand public, est doublée par l'apparition online sur le site www.sport.public.lu. Il permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

Le Département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 12 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée Nationale du Walking, organisée par le Syndicat d'Initiative de Clervaux
Samedi, le 19 mai 2012 à Clervaux
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Lundi, le 28 mai 2012 à Pétange
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 17 juin 2012 à Ettelbruck
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, le 1^{er} juillet 2012 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Mercredi, le 15 août 2012 à Differdange
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi 18 et dimanche 19 août 2012 à Weiswampach
- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Dimanche, 23 septembre 2012 à Kehlen
- Journée nationale du Tir à l'Arc, organisée par la FLTA
Dimanche, le 14 octobre 2012 à Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Luxembourg, Mondercange, Rumelange, Strassen, Walferdange et Wiltz
- Journée Nationale de la Natation, organisée par la FLNS
Dimanche, le 11 novembre 2012 dans différentes piscines du pays
- Journée Nationale des Sports de Glace, organisée par la FLSG et la FLHG
Samedi, le 17 novembre 2012 à Luxembourg-Kockelscheuer et à Beaufort

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées nationales, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2012 a vu une participation, de

nouveau, légèrement supérieure à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative, lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg, et Colmar-Berg ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites est en recul par rapport aux années précédentes. 595 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2012

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	274	224	65
16 – 39 ans	6	4	2
40 – 59 ans	5	----	1
60 ans et +	14	----	----
Total :	299	228	68
Total général :	595		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2012 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 12 mai à Differdange. Plus de 1 000 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, trouvera une suite en 2013 avec une fête analogue 25 mai à Bitche en France.

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit « de loisir ».

Un groupe de travail interministériel comprenant des représentants de 4 ministères assure la mise en œuvre de ce plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ». Il contient d'un côté l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports s'est lancé à contribuer à ce plan national d'action par des actions propres. Quatre projets (MUMO-Multisport Mondercange, Sportkrees Atert, Fit Kanner Miersch, Jonglënster gudd drop) ont atteint leur vitesse de croisière. Un cinquième projet « Hesper beweegt sech » a vu le jour en août 2013. Ces projets sont décrits dans le chapitre *Mesures en faveur du bénévolat dans le Sport*.

En remplacement de la campagne « Meter fir Meter » (2007-2010), une nouvelle campagne légèrement différente mais ayant toujours pour but d'amener le plus possible de personnes vers une activité physique régulière, a été lancée. Elle a été baptisée « Lëtze move ! » et se base sur le principe d'une inscription sur un site Internet permettant de gérer personnellement son activité physique et sportive tout en la comparant aux recommandations nationales et internationales.

Le Département ministériel des Sports a poursuivi une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent à plusieurs occasions en 2012 avec un stand :

- à l'occasion de l'ING-europe marathon (17-19 mai)
- à la journée sécurité-santé de la Ville de Luxembourg (24 avril)
- à la fête du vélo à Luxembourg-ville (17 juin)
- au Diddelenger Gesondheetsdag (7 juillet)

- à la soirée Sport et santé à Useldange (4 octobre)
- au salon Top Kids (13 et 14 octobre)
- à la journée Santé à Rumelange (18 novembre)
- à l'Interinstitutional Newcomers Fair Communautés européennes (3 mars, 20 octobre et 17 novembre)

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne (Expert Working Group « Sport, Health and participation »), nouvellement institué en se substituant à l'ancien « Working Group Sport and Health ». Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à deux réunions à Bruxelles.

5.1. Extension du plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen »

Le Département ministériel des Sports a coordonné les travaux d'un groupe interministériel chargé de développer une extension du Plan d'action National « Gesond iessen-méi bewegen » pour le volet de l'activité physique. Cette extension s'est avérée nécessaire suite à la publication d'une deuxième étude sur l'état de la santé et de la motricité des jeunes au Grand-Duché de Luxembourg. Préparée avec le concours de représentants de 8 ministères, elle a été adoptée au Conseil de Gouvernement en juin et présentée publiquement par le Ministre des sports en septembre 2011. Depuis le 1^{er} octobre, une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe du Département ministériel des Sports pour coordonner la mise en œuvre des mesures prévues dans cette extension. Un premier projet a été préparé.

5.2. Mesures en faveur du bénévolat dans le sport

Le Département ministériel des Sports a entamé ou préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport :

Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets pilotes communaux ou intercommunaux

Le Département ministériel des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Quatre projets sont en cours, ils s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Département ministériel des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Rédange)
- « Gudd Drop Jonglënster » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (à partir d'août 2012)

Les projets à Mondercange et Rédange sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le Département ministériel des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner à partir de 2009 le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le DMS vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...)
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles associatifs.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le Département ministériel des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

36 fédérations ont introduit leur proposition auprès du DMS. Un jury composé de 7 membres représentant le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs, le Conseil Supérieur des Sports et le Département ministériel des Sports, a désigné trois lauréats nationaux. Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports.

32 fédérations ont soumis au jury un(e) candidat(e) comme bénévole sportif 2011 de leur fédération. Le jury a spécialement honoré 3 candidats en leur attribuant le trophée national de bénévole sportif.

Le secteur SPORT comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif a pu disposer de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et de proposer de nouveaux services et des activités d'animation et de formations sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

Pour la session 2011-2012, 159 clubs affiliés à 18 fédérations sportives ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA et ont inscrit 4.100 enfants. Une contribution financière de la part de l'Etat leur a été allouée sur la base d'une attestation de fréquentation des enfants inscrits.

5.3. La sauvegarde du patrimoine sportif

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé, le centre d'archives, installé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS, a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2012 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, trophées, photos, d'affiches, d'anciens livres et autres documents, remis par les anciens cyclistes Bim Diederich et Jempy Schmitz sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2012. A relever surtout l'exposition réalisée dans le cadre du 100^e anniversaire du C.O.S.L.

5.4. Wibbel & Dribbel

Comme de tradition, l'avant-dernière semaine de l'année scolaire du 2 au 6 juillet 2012 a vu l'organisation de la 22^e édition de cette action de promotion sportive d'été créée en 1991 avec le but de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport, faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles, détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

A travers quatorze ateliers les enfants participant à cette action sur une journée entière apprennent à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à connaître la réussite, à assumer la défaite et à dépasser leurs doutes et appréhensions personnelles. L'opération constitue donc une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs et éducatifs de la pratique sportive.

La participation des 5^e et 6^e années primaires à la première édition et des 4^e et 5^e années à la 2^e édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour toutes les éditions suivantes en raison de l'énorme succès de la manifestation. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, le nombre de participants est limité depuis l'année 1995 à 500 enfants par jour, dans le souci d'assurer un déroulement harmonieux de l'événement et de répondre aux objectifs visés. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

Jadis organisée sur le site de l'INS, l'action « Wibbel & Dribbel » se déroule depuis 2005 dans les installations du Centre national sportif et culturel « d'Coque » étant donné les nombreux avantages d'utilisation et l'indépendance vis-à-vis des intempéries. Ceci a permis d'intégrer à l'action les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes avec la mise au point d'un système de rotation qui prévoit que successivement d'année en année 2 fédérations sur 14 restent à l'écart pour une édition sur sept.

Depuis 2010, une mise au point du système de rotation des groupes a permis au comité d'organisation d'augmenter considérablement le nombre de participants, sans pour autant pouvoir accepter toutes les inscriptions. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante depuis maintenant deux décennies du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

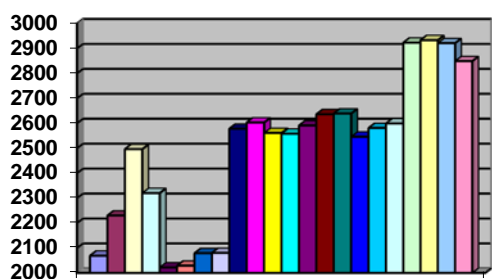
La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers la Coque ainsi que le concours des 14 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. L'encadrement des enfants est assuré pendant toute la journée par un certain nombre d'animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

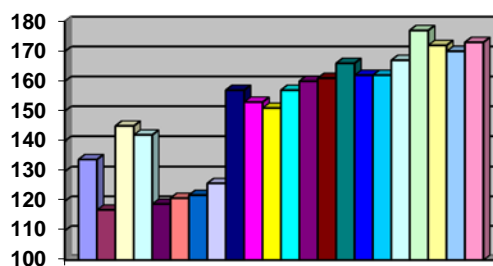
Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2013, également à la Coque, est déjà programmée.

Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

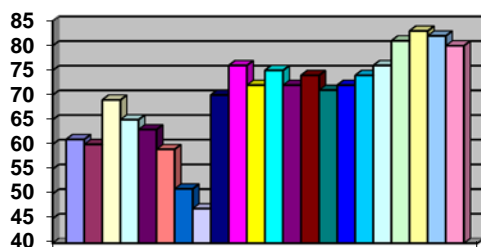
	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	106
2009	2923	177	81	143	66
2010	2933	172	83	141	69
2011	2921	170	82	150	74
2012	2849	173	80	118	69



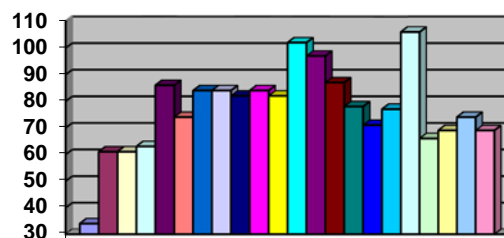
élèves participants 1991-2012



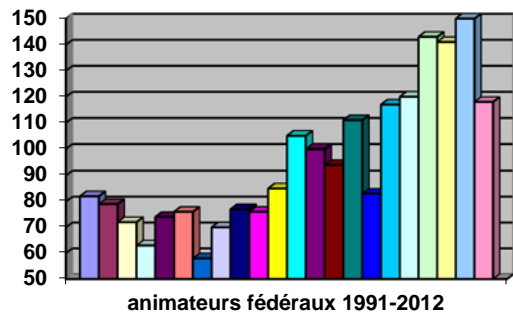
classes participantes 1991-2012



communes participantes 1991-2012



animateurs de sport-loisir 1991-2012



6. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au 1^{er} décembre 2009, l'Union européenne « s'est élargie » en s'accordant une compétence pour le sport à travers l'article 165 du Traité qui stipule notamment que :

a) [...] L'Union européenne contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative ;

b) L'action vise [...] à développer la dimension européenne du sport en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et moral des sportifs notamment des plus jeunes d'entre eux.

Ainsi, le Traité accorde à l'Union européenne des compétences certes limitées dans le domaine du sport mais tout particulièrement en ce qui concerne ses fonctions sociales, la santé publique, l'éducation et la jeunesse ainsi qu'en matière de financement communautaire.

Depuis lors, les travaux dans le domaine du sport au sein des institutions européennes se sont dotés d'un caractère officiel qui nécessite un suivi bien plus régulier et intensif que par le passé. Au niveau de la Commission européenne, 6 groupes de travail spécifiques ont été formellement constitués alors que les propositions issues de ces groupes sont discutées et finalisées au sein du groupe SPORT au sein du Conseil de l'UE avant d'être avalisées par le Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne.

6.1. Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne

Le Ministre des Sports fut représenté au Conseil des Ministres des Sports de l'Union Européenne le 10 mai 2012 à Bruxelles par le Commissaire du Gouvernement à l'Education Physique et aux Sports.

A l'ordre du jour de ladite réunion figuraient notamment les conclusions du Conseil de l'UE sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir. La Présidence danoise a rappelé que le but de la lutte contre le dopage est d'assurer le fair-play et de protéger la santé des sportifs, y compris dans le sport de loisir.

Le thème du déjeuner du dialogue structuré était également dévoué à la question du dopage dans le sport loisir, la position des acteurs les plus importants y a été entendue et tous ont unanimement reconnu la nécessité de lutter contre le fléau du dopage et faire face aux nouveaux défis.

De manière générale il s'est dégagé la nécessité de se doter de données plus précises afin de mesurer l'ampleur du problème, le lien qu'il y a généralement entre le monde du fitness-musculation et le sport d'élite, le besoin de renforcer la coopération internationale, l'intérêt qu'il y a à échanger les bonnes pratiques et à collaborer au niveau international notamment avec le Conseil de l'Europe, l'importance de la prévention qui passe par l'éducation des jeunes sportifs et pour certains Etats membres la nécessité de se doter d'un dispositif législatif visant à encadrer le dopage dans le sport récréatif et plus particulièrement dans le secteur de la musculation.

Lors dudit Conseil la délégation luxembourgeoise a attiré l'attention sur le fait qu'il faut éviter de placer sur un même plan et donc d'apporter les mêmes solutions au sport compétitif qu'il soit professionnel ou amateur et au sport récréatif. Cela diluerait nos faibles moyens financiers et humains au préjudice d'un contrôle efficace du sport compétitif, cela poserait la question de la légalité des sanctions que nous pourrions appliquer à des sportifs non licenciés et au final nuirait à l'essence même de la lutte contre le dopage qui vise à ce que le résultat de la compétition sportive ne soit faussé.

La lutte contre le dopage dans le sport récréatif est avant tout du ressort des autorités compétentes en matière de santé publique, d'éducation, de police ainsi que des douanes, le Ministère des Sports venant à titre supplétif apporter son expertise au travers de son Agence Nationale de Lutte Antidopage.

Un second défi auquel il nous faut faire face repose sur la définition d'un cadre légal qui ne soit pas à ce point codifié qu'il réduit à néant toute efficacité de lutte contre le dopage. L'évolution du dopage nous oblige peut-être à réévaluer le degré de liberté des sportifs, condition sans doute nécessaire à la préservation d'un sport éthique, le prix à payer pour lutter efficacement contre les tricheurs. Au final, le Luxembourg a tenu également à rappeler son attachement au respect de la subsidiarité sportive, l'organisation, la gestion et le contrôle des pratiques sportives relevant avant tout de la compétence du secteur sportif.

Par ailleurs, le ministre des sports chypriote a présenté les priorités "sport" de la présidence pour le 2e semestre de 2012 à savoir:

- Le sport comme outil au service d'une vieillesse active.
- Le sport et la santé et la contribution du sport à la stratégie Europe 2020.
- La révision du Code AMA.

6.2. Forum européen du Sport, Conseil informel des Ministres des Sports à Chypre

Le Ministre des Sports fut encore représenté au Forum européen du Sport et à la réunion informelle des Ministres des Sports à Nicosie (Chypre) du 19 au 21 septembre 2012 par le futur Commissaire du Gouvernement à l'Education Physique et aux Sports.

La Commission européenne y a présenté les récents développements dans le secteur du sport (programme Erasmus pour tous, travaux des groupes d'experts, actions préparatoires). La présentation des travaux sur les comptes satellites du sport furent en outre l'occasion de mettre en évidence l'impact croissant des activités du secteur sportif sur le PIB des économies nationales dans nombre de pays de l'UE, et notamment au Luxembourg, durant les dernières années.

Le Forum donna lieu ensuite à des échanges sur la bonne gouvernance et le dialogue social. Une session jointe à laquelle participèrent les ministres et leurs représentants ainsi que les associations sportives fut l'occasion de débats sur la promotion de la santé et la lutte contre la manipulation des résultats sportifs. Suite à une question posée par la délégation luxembourgeoise, Mme Snezana Samardzic-Markovic, Directeur général au Conseil de l'Europe, invita le Luxembourg à contribuer activement à la rédaction de la Convention internationale contre la manipulation des résultats sportifs. Une déclaration sur la lutte contre relative à ce sujet fut d'ailleurs adoptée à l'issue de la session jointe.

(<http://www.cy2012.eu/index.php/en/news-categories/areas/education-youth-culture-sport/press-release-joint-declaration-adopted-on-match-fixing>).

La dernière journée fut consacrée à la réunion informelle des Ministres des Sports où il fut question essentiellement du sport et de la santé ainsi que de la prochaine désignation d'un

expert de l'Union européenne au Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Il a été unanimement souligné que la promotion du sport en vue d'améliorer la santé est une question trans-sectorielle qui requiert une meilleure sensibilisation du grand public, un échange accru de bonnes pratiques ainsi que la nécessité de transformer le débat en actions.

En ce qui concerne les candidats au poste d'expert de l'UE à l'AMA, deux ministres se sont déclarés : Mr. Philippe Muyters (B) et Mr. Alexandre Mestre (P).

Une décision afférente sera prise lors du Conseil des Ministres des Sports à Bruxelles en novembre 2012.

6.3. Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne à Bruxelles

Le Ministre des Sports a participé au Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne à Bruxelles sous présidence chypriote, le 27 novembre 2012. A cette occasion, les conclusions suivantes ont été adoptées :

- le renforcement des données disponibles en vue de l'élaboration de la politique du sport ;
- l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la manipulation des résultats sportifs ;
- la promotion de l'activité physique bienfaisante pour la santé.

S'en est suivi un débat d'orientation consacré à l'instauration, à terme, d'une semaine européenne annuelle du sport.

Enfin, le Conseil a désigné trois représentants de l'UE au sein du Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA/WADA) pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013 à savoir les ministres des Sports respectivement de l'Irlande et du Luxembourg, Messieurs Leo VARADKAR et Romain SCHNEIDER, au titre de représentants des deux prochains trios de Présidence (IRL/LIT/GRE) et (ITA/LET/LUX) ainsi que M. Alexandre Miguel MESTRE, secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports du Portugal, au titre d'expert au niveau gouvernemental.

A noter que le Conseil de Fondation de l'AMA, l'instance décisionnelle suprême, est composé de 38 membres ; il est composé à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des gouvernements (Pour l'Europe : les 3 ministres UE et 2 représentants du Conseil de l'Europe).

Sous l'égide du Conseil de Fondation, c'est au Comité exécutif de l'AMA, composé de 12 membres, qu'incombe la direction et la gestion pratique de l'Agence, la mise en œuvre de toutes ses activités et l'administration de ses fonds. Il est composé à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des gouvernements. (5 ministres des sports dont 1 de l'UE, à savoir nouvellement la ministre française des sports, Mme Valérie Fourneyron).

A court terme, la tâche principale incombant au Conseil de Fondation de l'AMA sera la révision et l'adoption du code mondial antidopage dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2015.

6.4. Sport et économie : Compte Satellite Sport (SSA)

L'établissement du compte satellite Sport (SSA) poursuit son chemin et un premier résultat a déjà été présenté dans "Study on the Contribution of Sport to Economic Growth and

Employment in the EU” réalisée par plusieurs membres du groupe expert XGSTAT de la Commission européenne sous la direction de SportEconAustria (SPEA) en novembre 2012. Les travaux pour le Luxembourg continuent et entrent dans la phase de recherche et d'adaptation des données disponibles au Luxembourg. Les tableaux permettant d'établir le SSA nécessitent des adaptations afin d'aligner les études aux méthodes définies dans le groupe d'expert. Il importe de noter que les premiers chiffres présentés dans l'étude citée ci-dessus sont établies à l'aide d'extrapolation et d'hypothèses basées sur l'expérience de SPEA et devront être confirmés par les études menés au Luxembourg.

Plusieurs réunions du groupe d'expert ont eues lieu et le timing fixé, en collaboration avec la Commission européenne, pour la livraison des documents a été respecté jusqu'à présent.

Des études supplémentaires (bénévolat, sport non professionnel – association...) devront compléter les données obtenues lors des études des comptes nationaux. Ces études devront être préparées et lancées dans l'année à suivre et étofferont ainsi les résultats du SSA.

6.5. Le Conseil de l'Europe

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion conjointe du Comité de direction de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et du Comité consultatif qui s'est tenue les 20 et 21 juin 2012 à Strasbourg.

La réunion a porté sur les défis à relever dans le cadre des conventions du sport, à savoir : une meilleure utilisation des ressources et amélioration de la pertinence du suivi de la convention contre le dopage, les activités normatives en cours de révision de la convention sur la violence de spectateurs, l'amélioration de la coopération entre l'industrie pharmaceutique et les autorités antidopage.

En ce qui concerne les questions d'actualité sur la coopération internationale dans le domaine du sport, sont surtout soulignés les conflits entre le droit civil et le droit du sport.

Pour ce qui est de l'établissement de normes et des processus de suivi, un des domaines dans lesquels l'APES entend élaborer des recommandations est l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les orientations politiques sportives. Une recommandation devrait être prête à être soumise à la Conférence ministérielle qui se tiendra du 17 au 19 septembre à Macolin (Suisse) en 2014. L'APES propose d'inviter l'Union européenne à se faire représenter au sein du groupe de rédaction de la recommandation.

Par ailleurs, l'élaboration d'une convention sur la manipulation des résultats sportifs est décidée ; est soulignée la nécessité pour les Etats membres de l'APES de soutenir cet instrument du fait que le mouvement sportif à lui seul ne pourra éradiquer ce phénomène global. Le concours des autorités judiciaires des membres ainsi que les régulateurs des paris sportifs est vivement conseillé. Un calendrier de travail détaillé sera préparé dans les meilleurs délais pour coordonner les consultations et travaux. Ici également, le concours de l'Union européenne semble judicieux et indispensable, ne fût-ce que pour identifier les différents domaines de compétences.

La suggestion d'étudier la faisabilité de l'élaboration d'une convention contre la manipulation des résultats sportifs est à l'origine de l'intervention luxembourgeoise lors de la Conférence ministérielle fin 2010 à Bakou (Azerbaïdjan).

En outre, l'APES s'est également prononcé sur le maintien d'une coopération étroite avec le mouvement sportif en ce qui concerne divers projets de promotion : i.e. promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination dans et à travers le sport.

7. LE SERVICE MEDICO-SPORTIF

7.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 41 médecins et un personnel assistant de 37 secrétaires. En 2012, 12 968 examens ont été réalisés.

Les boxeurs, les sportifs handicapés et les plongeurs ont eu des examens spécialisés.

1 sportif seulement a été déclaré définitivement inapte à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils sont orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur aptitude.

146 sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Depuis mars 2005, le Département ministériel des Sports a démarré son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif.

L'application SP MED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECC, la génération de demandes d'expertises et l'impression des conclusions.

Suite à un problème de sécurité des données, l'application SP MED s'est dotée en 2012 d'un système de connexion hautement sécurisé (par le biais de LuxTrust) Des améliorations techniques ont été apportées à l'application afin d'en renforcer son niveau de sécurité informatique.

Depuis juin 2010, un électrocardiogramme est réalisé pour les sportifs qui atteignent l'âge de 15, 18 et 30 ans. 5 998 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2012.

Une fonctionnalité permettant aux responsables des fédérations sportives et des clubs sportifs de consulter par internet les conclusions d'examens est prévue pour 2013.

7.2. L'examen médical des jeunes sportifs de la structure Sports-Etudes/Sportlycée

En 2012, 209 jeunes sportifs de la structure « Sports-Etudes » ont été examinés de façon approfondie.

Les sportifs faisant partie de la structure « Sports-Etudes » sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, infirmière, kinésithérapeute et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (alimentation, lutte antidopage...).

Tout au long de l'année, un certain nombre de sportifs ont été vus en urgence au service médico-sportif.

7.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2012, 57 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

7.4. Le service Sport/Handicap

Depuis 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, s'applique à offrir des conditions d'entraînement optimales pour les sportifs handicapés physiques et mentaux.

En 2012, un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux performants et appropriés du Rehazenter.

7.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

Dans le cadre du suivi prospectif des blessures des jeunes athlètes intégrés en 2011-2012 au « Sportlycée » à l'INS, le Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport (LRMS) du CRP-Santé a poursuivi le développement du système électronique de surveillance des blessures sportives TIPPS v2.0 (Training and Injury Prevention Platform for Sports). Au-delà de ce contexte, le système TIPPS a été proposé et implémenté dans les fédérations sportives manifestant un intérêt particulier pour une utilisation par leurs athlètes. Le but ultime est de rendre ce système prospectif et durable, dans le cadre d'une approche nationale de suivi des athlètes et de surveillance des blessures sportives. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au système, en fonction des besoins des fédérations sportives. Le LRMS a traité et analysé les données collectées au cours de l'année scolaire 2011-2012. Il a présenté les résultats sous la forme d'un rapport annuel intermédiaire en septembre 2012 et formulé des recommandations pratiques.

En outre, le LRMS a fourni un appui dans la préparation d'une base de données permettant de compiler les résultats des examens ECG réalisés par le Service Médico-Sportif du Département ministériel des Sports (définition et codification des variables en vue d'une analyse statistique). L'ensemble des travaux du LRMS fera l'objet d'un rapport final livré en février 2013.

7.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de la convention, 2 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée hebdomadaire chacun au sein du service médico-sportif. L'équipe a été renforcée par une infirmière. Elle est présente tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

7.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 165 contrôles ont été effectués en 2012, dont 115 hommes et 50 femmes. Parmi ceux-ci, 46 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et hors compétition. 2 contrôles ont donné lieu à un résultat positif.

Comme par le passé un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2012, l'Agence Luxembourgeoise Antidopage a pu obtenir sa ré-certification ISO 9001:2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

7.8. La lutte antidopage au niveau international

Conseil de Fondation de l'AMA

Au sein du Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage, l'Europe est représentée sur le plan gouvernemental par cinq (5) délégués, deux (2) relevant du Conseil de l'Europe et trois (3) ministres émanant de l'Union européenne.

La désignation des trois membres de l'UE est modifiée afin que le mandat d'un chacun s'étende sur trente-six mois (trois ans) et corresponde au mandat qui est en principe celui de l'ensemble des membres du Conseil.

Dès ce premier mandat révisé qui vient d'être institué, le Luxembourg aura le privilège d'être représenté par son Ministre des Sports en tant que candidat désigné par le trio de Présidence de l'UE comprenant l'Italie, la Lettonie et le Luxembourg.

La période du Ministre luxembourgeois va de janvier 2013 à décembre 2015. La nomination proprement dite a été formalisée le 27 novembre 2012 lors du Conseil des Ministres de l'UE à Bruxelles.

Conférence et Code Mondial Antidopage

Une date majeure se situe en 2013 avec la Quatrième conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui aura lieu du 12 au 15 novembre 2013 à Johannesburg en Afrique du Sud.

L'un des principaux enjeux de cette conférence sera l'approbation par le Conseil de Fondation de l'AMA de la prochaine version du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. Le nouveau Code doit pouvoir entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (l'année 2014 étant celle permettant à tous les signataires de se mettre en conformité).

La révision du Code est l'objet d'une vaste consultation de toutes les parties prenantes en trois phases et versions provisoires successives en 2011, 2012 et notamment le terme en mars 2013.

Les autorités sportives et gouvernementales, par le biais de leur Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) ont directement été impliquées dans ces travaux aux deux niveaux, d'une part, du Conseil de l'Europe et le comité de suivi de sa convention contre le dopage

dans le sport et, d'autre part, de la mise en place au sein de l'Union européenne d'un groupe d'experts antidopage (XG AD). Ce groupe vient d'ailleurs d'être également investi pour étudier la problématique du recours au dopage dans le sport récréatif avec l'objectif d'instaurer les mesures de prévention qui s'imposent au niveau de la santé.

D'ores et déjà une initiative à saluer vivement est la proposition d'une version abrégée du Code, d'accès et de lecture faciles, aisée dans l'intérêt notamment des sportifs eux-mêmes.

7.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Sarrebruck ont été continués.

8. LES BASES NAUTIQUES

8.1. La base nautique de Lultzhausen

A la grande satisfaction de tous les intervenants, les transformations et la construction du nouveau bâtiment central, deuxième phase du projet global entamée en 2006, ont touché à leur fin. Il ne reste plus que quelques menus travaux d'alentours, c'est-à-dire plantations et gazonnement, qu'on a préféré remettre à la bonne saison pour des raisons évidentes.

Les activités, légèrement restreintes au courant des années de grand chantier, ont pu reprendre leur cours normal de façon à ce que, en 2012, on enregistre le passage de 5.821 jeunes entre janvier et décembre 2012.

La répartition des inscriptions se compose comme suit :

- 126 classes de l'enseignement post-primaire ;
- 95 classes de l'enseignement fondamental ;
- 63 groupes de jeunes pendant les vacances d'été ;
- 2 groupes de pays voisins ;
- 4 formations au total de 145 heures ;
- 2 semaines de stage de voile et plusieurs jours de colonies diverses ;
- 202 inscriptions à la nuit du sport ;
- 2 semaines de « Sportwochen » de la Ville de Luxembourg.

Dans le cadre des classes à projet, les classes de 7^e du Lycée de Wiltz ont pu profiter trois jours par semaine de l'équipement de la Base nautique.

Des stages pour classes scolaires à partir du cycle 4 et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, kayak, « stand up paddling », voile, VTT, course d'orientation et escalade.

Les classes scolaires sont les principaux utilisateurs de la base nautique. Souvent les classes ne passent à Lultzhausen que pour des activités journalières, sans nuitée à l'auberge de jeunesse. Cependant, une tendance vers des séjours prolongés de 2 jours et plus se fait ressentir.

En dehors des groupes scolaires, le centre accueille des groupes de jeunes pendant les vacances scolaires pour leur faire découvrir principalement les activités nautiques, mais aussi l'escalade et le VTT. La capacité d'accueil a pu être développée par la mise en place d'un pool d'animateurs spécialisés « freelance » formés pour l'occasion.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS en sports nautiques, VTT et course d'orientation ainsi qu'en escalade en salle.

L'équipe de la Base nautique Lultzhausen a organisé des stages et formations pour enseignants, éducateurs et formateurs multiplicateurs dans le travail sportif avec groupes.

Les stagiaires en enseignement physique et sportif ont pu profiter de l'infrastructure de la base nautique dans le cadre de leur formation. Ils ont pratiqué la voile, le kayak, le vélo tout terrain et l'escalade.

Outre les activités ordinaires, la Base nautique a pu compter 202 inscriptions lors de la Nuit du sport.

Une première édition de stages de voile a été organisée pendant les vacances scolaires. 65 participants ont été encadrés pendant deux semaines.

L'inauguration officielle en présence des Ministres impliqués, à savoir le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, la Ministre de la Famille et le Ministre des Sports, eut lieu le 25 mai 2012.

L'expérience de la gestion séparée en collaboration avec le Service national de la Jeunesse ayant fait ses preuves depuis le 2^e semestre 2011, la convention réglant le fonctionnement et les contributions de part et d'autre, a été reconduite en 2012 et sera poursuivie en 2013. La nouvelle flexibilité se répercute positivement sur le déroulement des activités et permet de réagir rapidement aux besoins de la clientèle, sans provoquer une dilapidation des moyens.

8.2. La base nautique de Liefrange

Les travaux de rénovation ont été poursuivis tout au long de l'année.

Ainsi, les vestiaires de la base ont été rénovés de fond en comble, de la tuyauterie aux armatures, pour répondre aux normes et standards sanitaires de mise. Il est également prévu de procéder au remplacement des portes et fenêtres, de simple vitrage actuellement, afin d'éviter le gaspillage en énergie et de garantir une meilleure isolation et partant une meilleure conservation des lieux. Ces travaux n'ont malheureusement pas pu être entamés en 2012 mais sont planifiés pour 2013.

9. L'EQUIPEMENT SPORTIF

9.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un 8^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, l'enveloppe financière globale a été réduite à 110.000.000 €. Quatre listes de projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux respectivement du 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 91 projets sont en service. Un projet reste actuellement encore en voie de réalisation, il s'agit en l'occurrence du stade d'eaux vives à Diekirch. Trois autres projets sont reportés « sine die » par décision des Communes concernées, à savoir celui de la piscine scolaire à Kayl, celui du terrain multisports à Redange/Attert et celui de la plaine multisports à Bettembourg. Un autre projet reste actuellement au stade de la planification, à savoir celui d'une piste cycliste couverte ou vélodrome.

La réalisation dudit vélodrome avait été approuvée par règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 établissant la 3^e partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme quinquennal puis reconfirmée au programme gouvernemental de la présente législature. Sa construction a été reportée au-delà de 2012 par décision du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010, les travaux préparatoires devant continuer entretemps en concertation notamment avec plusieurs autres ministères concernés et la Commune de Mondorf, seule candidate à son implantation selon les critères prédéfinis.

9.2. Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 5 dotations suivantes;

Exercice 2008 :	5.000.000 €
Exercice 2009 :	5.000.000 €
Exercice 2010 :	16.480.800 €
Exercice 2011 :	16.500.000 €
Exercice 2012 :	14.000.000 €

Pour l'exercice 2013, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 10.500.000 €
Deux alimentations d'un montant global de 22.519.200 € sont à opérer en 2014 et 2015 pour atteindre l'enveloppe globale de 90 millions d'euros.

Le programme prévisionnel s'adresse à quelque 29 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise en gros la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 terrain des sports,
- 2 équipements de football,
- 18 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

6 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009. Une 2^e liste de projets a été établie par règlement grand-ducal du 28 juillet 2011.

A l'instar du 8^e programme, la loi du 9^e programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par trois dotations afférentes de 3.500.000 € en 2008, 2009 et 2010, d'une dotation de 5.000.000 € en 2011 et d'une dotation de 3.500.000 € en 2012. Une dotation de 4.000.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2013.

Depuis 2003, 157 projets de rénovation ont pu bénéficier de ces dotations, dont :

- 56 installations de football,
- 40 halls sportifs,
- 21 installations de tennis,
- 10 terrains multisports,
- 7 stades d'athlétisme,
- 7 piscines couvertes,
- 4 piscines en plein air,
- 3 stands de tir aux armes sportives,
- 2 terrains d'aviation,
- 1 patinoire,
- 1 boulodrome,
- 1 salle de tennis de table,

- 1 installation de plongée,
- 1 installation équestre,
- 1 piste inline-skating,
- 1 piste pumptrack pour VTT.

9.3. Le dixième programme quinquennal

Pour l'exercice 2013, il est prévu d'alimenter le fond avec une dotation de 500.000 € pour la réalisation du dixième programme d'équipement sportif et pour le financement de la création d'une banque de données sur les infrastructures.

L'avant-projet de loi pour l'autorisation du subventionnement de 10^e programme quinquennal est actuellement en instruction législative.

Depuis 2003, 132 projets de rénovation ont pu bénéficier de ces dotations, dont :

- 45 installations de football,
- 33 halls sportifs,
- 18 installations de tennis,
- 10 terrains multisports,
- 6 stades d'athlétisme,
- 4 piscines couvertes,
- 3 piscines en plein air,
- 2 stands de tir aux armes sportives,
- 2 terrains d'aviation,
- 1 patinoire,
- 1 boulodrome,
- 1 salle de tennis de table,
- 1 installation de plongée,
- 1 installation équestre,
- 1 piste inline-skating.

10. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

10.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

10.1.1. Le bâtiment central

En 2012 huit chambres doubles et une chambre simple ont été réaménagées et modernisées dans l'intérêt d'une structure d'accueil provisoire pour les élèves du Sportlycée.

En 2013/2014 des travaux de réaménagement sont programmés dans l'intérêt d'une restructuration des bureaux des différents services du Département ministériel des Sports.

10.1.2. Le stade multisports

Considérant le projet de construction d'un nouveau terrain de football au stade Josy Barthel, il est envisageable que les installations d'athlétisme verront une remise en état globale, ainsi que des travaux de modernisation et d'agrandissement.

10.1.3. Autres infrastructures

En 2013/2014 seront aménagés derrière le hall des sports, les terrains de beach-volley supprimés pour la construction du Sportlycée, un terrain multisports et des agrès de gymnastique outdoor.

10.1.4. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2012

Recettes : 135.020 €

Frais de fonctionnement courants : 477.640 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 28 %

Service logement-restauration

En 2012, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
5.776	5.176	44.431

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les classes sports-études et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence : 600 heures
Salle du Conseil supérieur : 800 heures
Salle de classe 1 : 1.800 heures
Salle de classe 2 : 1.800 heures
Salle de classe 3 : 1.100 heures
Salle de classe 4 : 1.100 heures

10.2. Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle de gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle de musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8920

11. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

11.1. Les Centres de Formation

L'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les Centres de Formation avec les 13 fédérations sportives énumérées ci-dessous. À partir du vote de la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée, cette coordination est réalisée au niveau de la direction du Sportlycée.

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

Projets annexés aux Centres de Formation

Soucieuse d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social l'ENEPS coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - o l'organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires ;
 - o la coordination et soutient d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange ; Internat FLBB-filles Mersch) ;

- le tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études.
- Suivi médical et paramédical par
 - les examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif ;
 - la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain ;
 - la mise à disposition d'un kinésithérapeute/préparateur physique dans le contexte du Sports-Etudes.
- Stages d'entraînement
 - l'ENEPS a coordonné et financé 14 stages d'entraînement des différents Centres de Formation ;
 - 6 stages ont eu lieu en collaboration avec le BLOSO (accord bilatéral avec la communauté flamande de Belgique) ;
 - l'ENEPS a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Les Rousses (France) regroupant 32 athlètes issus des Centres de formation de la FLA, de la FLTri ainsi que de la FSCL. Un entraîneur de chaque Centre de formation a encadré les jeunes athlètes.
- Transport
 - La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - L'envergure du transport est en augmentation permanente due au développement de la structure Sports-Études (4 classes jusqu'en juillet 2008 et 17 classes à partir de la rentrée scolaire 2011/2012). À partir de la rentrée 2010-2011, le hall sportif près du stade Josy Barthel (route d'Arlon) a dû être réservé en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque afin de garantir un déroulement optimal des entraînements matinaux.
 - Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par l'ENEPS.
- Projet d'entraînement mental
 - L'entraînement mental acquiert une importance accrue dans le cadre du sport de haut niveau. L'ENEPS essaie de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes de l'entraînement mental et de la psychologie du sport.
 - Encadrement mental des sportifs du Sports-Études par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

11.2. De la structure Sports-Etudes (annexe LAML) au Sportlycée

La loi portant création du Sportlycée a été votée en date du 21 juillet 2012 et a été publiée au mémorial en date du 3 août 2012.

La loi donne au projet Sports-Etudes la base légale pour son autonomie de fonctionnement en tant que lycée indépendant.

La structure est une réalisation commune du mouvement sportif (C.O.S.L. – Fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS et MENFP). Depuis novembre 2012, la communauté scolaire a déménagé dans le nouveau bâtiment du Sportlycée sur le site de l'INS.

Depuis le début du fonctionnement du projet Sports-Etudes en 2007/2008 sur le site de l'INS, le nombre d'élèves inscrits est en augmentation constante :

Année scolaire	Nombre d'élèves	Nombre de classes
2007-2008	+/-70	4
2008-2009	+/-200	10
2009-2010	+/-250	13
2010-2011	+/-280	14
2011-2012	+/-300	14

L'enseignement secondaire fonctionne jusqu'en classe de 1^{ère} (sont proposées les sections C et D en 1^{ère}, C, D et G en 2^e et 3^e). L'enseignement secondaire technique couvre les filières du cycle inférieur (7^e-9^e).

La structure est centrée sur le sportif-élève et vise les 3 objectifs majeurs suivants :

- la réussite scolaire par :
 - un volume horaire hebdomadaire suffisant ;
 - un projet pédagogique adapté et différencié ;
 - des mesures de coordination, d'accompagnement et de remédiation scolaires,
- la réussite sportive par :
 - le respect de l'évolution de la concurrence, du profil de la discipline et des principes fondamentaux de l'entraînement (LTAD : Long Term Athlete Development) ;
 - le placement de l'athlète au centre des intérêts, guidé par les entraîneurs et supporté par une structure de qualité,
- une intégration sociale normale par :
 - des périodes de récupération ;
 - un volume journalier et hebdomadaire réalisable à long terme.

La mise en place des éléments suivants contribue à une amélioration sensible des conditions d'études et de préparation des élèves-sportifs :

- Le Sportlycée offre les deux ordres d'enseignement, secondaire (7^e-1^{ère}) et secondaire technique (7^e-9^e) ;
- une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie est mise en place pour les élèves-sportifs des classes de 10^e-13^e ;
- les classes du Sportlycée ne comprennent que des élèves adhérant au projet ;
- pour adapter le programme scolaire à la particularité de chaque sportif et de chaque discipline sportive, l'effectif de chaque classe est réduit ;
- l'horaire scolaire permet deux entraînements journaliers du lundi au jeudi/vendredi ;

- l'horaire scolaire s'étend sur max. 25 heures hebdomadaires ; des heures de remédiation (appui/études) sont proposées par semaine ;
- les lieux d'études et d'entraînement sont situés à proximité pour éviter trop de pertes de temps par des déplacements ;
- l'encadrement scolaire et sportif est assuré par une équipe de spécialistes qualifiés et motivés ;
- l'application du règlement grand-ducal du 10.12.1998 permet des aménagements spécifiques pour certains sportifs d'élite par:
 - le « splitting » d'une année scolaire ;
 - l'ajustement du nombre et de la forme des évaluations ;
 - la dispense dans certaines branches (coefficient inférieur ou égal à 2).

- Organisation en 2011/2012 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classes de 7 ^e	2	1
Classes de 6 ^e	2	
Classe de 8 ^e		1
Classes de 5 ^e	2	
Classe de 9 ^e		1
Classe de 4 ^e	2	
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 2 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 1 ^{ère}	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 14 classes : +/-300 élèves		

Horaire classes de 7^e – 6^e / 8^e :

PMG = Préparation Motrice Générale
 PPMG = Préparation Physique et Motrice Générale
 PPG = Préparation Physique Générale
 ES = Entraînement Spécifique
 EPS = Education Physique et Sportive

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	PMG (6 ^e /8 ^e)	Cours	ES	Cours	Cours
Unité 2	08:55	09:45	PMG (6 ^e /8 ^e)	Cours	ES	Cours	Cours
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS (7 ^e)
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS (7 ^e)
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	EPS (6 ^e)
Unité 7	13:10	14:00	Cours	suivi	Cours	suivi	EPS (6 ^e)
Unité 8	14:00	14 :50	Cours		Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi		suivi		suivi

Horaire des classes de 5^e/9^e :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	Cours	Cours	ES	PPMG	ES
Unité 2	08:55	09:45	Cours	Cours	ES	PPMG	ES
Unité 3	10:00	10:50	Cours	PPMG	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	PPMG	Cours	Cours	Cours
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:10	14:00	Cours	suivi	Cours	suivi	Cours
Unité 8	14:00	14 :50	Cours		Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi		suivi		suivi

Horaire de la classe de 3^e – *1^e :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	Cours	PPG ou ES	ES	Cours	ES
Unité 2	08:55	09:45	Cours	PPG ou ES	ES	Cours	ES
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	PPG ou ES	Cours
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	PPG ou ES	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Cours	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:10	14:00	Cours	Cours	Cours	suivi	Cours
Unité 8	14:00	14 :50	Cours	Cours	Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi	suivi	suivi		suivi

* l'horaire de la classe de 1^{ère} ne prévoit pas d'entraînement spécifique le vendredi matin

11.3. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études (SE)

Jusqu'au vote de la loi portant création du Sportlycée, l'ENEPS était chargée de la coordination du volet sportif du SE. Les tâches et supports ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année 2011 :

sur le plan sportif :

1. Coopération et communication avec les fédérations et entraîneurs nationaux et/ou DTN :
 - liens entre les fédérations et l'école
 - transmission d'informations lors de réunions formelles et informelles avec les entraîneurs fédéraux et/ou DTN

- organisation de réunions formelles, régulières (6) regroupant tous les entraîneurs fédéraux des athlètes du Sportlycée (« Trainerstaminets »)
 - recueil de feedback des entraîneurs et de responsables fédéraux
2. Participation au développement du projet (membre de la commission de pilotage)
 3. Organisation et évaluation des tests d'entrée (tests sportifs) qui ont eu lieu pendant 2 weekends (le 10,11 et le 17,18 juin 2011)
 4. Donner un avis sur le volet sportif de la sélection des nouveaux(elles) élèves
 5. Organisation des cours PPG et PMG ensemble avec l'équipe des professeurs d'EPS
 6. Coordination des programmes d'entraînement des athlètes en communication avec les entraîneurs
 7. Création et gestion des bulletins sportifs des élèves du SE afin de leur permettre d'avoir un feedback sur leur niveau sportif de la part des entraîneurs et des professeurs d'EPS.
 8. Organisation et réservation des infrastructures sportives afin que les entraînements puissent se dérouler dans de bonnes conditions

sur le plan financier :

1. augmentation du budget pour les indemnités des entraîneurs des Centres de Formation afin de permettre aux fédérations de couvrir les heures d'entraînement matinales supplémentaires dans le cadre du SE (mercredi et vendredi de 8 à 10h) ;
2. financement d'un psychologue qui est au service du SE (au total 20h/semaine) ;
3. financement d'un kinésithérapeute à raison de 20h/semaine pour les besoins du suivi paramédical dans le cadre du SE ;
4. prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen, matin et après-midi) ;
5. contribution à un stage interfédéral organisé dans le cadre du SE.

11.4. Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 24 élèves de participer à 1 respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sports-Etudes, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sports-études) au-delà de la classe de 9^e.

11.5. Suivi individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de

l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le programme et l'organisation des études pour les élèves pouvant faire valoir de bons résultats sportifs au niveau de compétitions internationales.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

À la rentrée de l'année scolaire 2011/2012, l'ENEPS a organisé et coordonné 3 aménagements permettant à des sportifs(ves) talentueux(ses) ne pouvant intégrer la structure Sports-Études par leur choix de section ou de filière, de profiter d'une dispense de certains cours afin de pouvoir participer aux entraînements matinaux du mercredi ensemble avec le groupe SE. Des coopérations ont pu être réalisées avec les lycées suivants : EPF, LTJBM.

Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2012, l'ENEPS a organisé en collaboration avec 12 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres 6 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges arbitres, formations continues) le nombre total des formations s'élève à 56 unités.

Un groupe de travail, dont font partie des représentants du mouvement sportif et du Département ministériel des Sport, est en train de mettre sur pied une réforme des formations, réforme qui est basée sur l'enseignement par compétences. En automne 2012, 52 chargé(e)s de cours des modules généraux et spécifiques ont suivi une formation continue d'une semaine ad hoc.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	8
Moyen	2
Supérieur	2

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	12
Entraîneurs B	5
Entraîneurs A	1

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	7
Supérieur	1

D. Organisation des modules généraux pluri-disciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	3
Entraîneurs B	3

E. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
For Kids	6

F. Organisation de formations continues

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Arbitres	2
Entraîneurs / moniteurs	4

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(3)
Méthodologie générale II (1)	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique I 1	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport 1	Entraîneurs B	Moyen
Méthodologie générale II (2)	Entraîneurs B	Moyen

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres Karaté : Kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres Karaté : Kata	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de Handball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Féminine	Inférieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateur de Karaté
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateur d' Aikido
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Initiateurs de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs « B » de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs « B » de football
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Initiateur de Handball
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneur B de Handball
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M1 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M2 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M3 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Initiateur de natation
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Entraîneurs « B » de cyclisme
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Initiateur de Volleyball

Formation pour animateurs « sportifs » / Préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent	Initiation
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation
Kinderrussball	Animateurs	Initiation (3)
Tennis de table	Animateurs	Initiation

Formation pour moniteurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de Fitness	supérieur (2)

Module moniteurs de plein air	Animateur de VTT	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur voile	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de « Hochseilgarten »	
Module moniteurs de plein air	Animateur d'escalade sur mur artificiel	inférieur

Formation continue

Fédération luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : Juges de gymnastique féminine
ENEPS : Psychologie sportive : Goal setting
ENEPS : Psychologie sportive : Motivation diagnostic

Formations continues en collaboration avec le « Sportlycée »

Préparation physique et mentale

Formations continues en collaboration avec le SCRIPT

L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action « Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs . Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs. Depuis 3 années, en collaboration avec le SCRIPT du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, une formation continue ad hoc est offerte aux enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement postprimaire.

Projets européens

a) Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets, le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de Belgique (B), la province du Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région, ...)
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation.

- échanges au niveau du sport scolaire
- promotion du sport scolaire.

b) EQF

L'ENEPS prend activement part aux réunions de l'Union européenne qui se consacrent à la mise en place de l'EQF / European Qualification Framework.

12. LA COQUE

L'année 2012 fut placée sous le signe du double anniversaire de la Coque ; pour célébrer les 10 ans du Centre des Salles, respectivement les 30 ans du Centre Aquatique, plusieurs manifestations de grande envergure ont été organisées durant la semaine de fête en fin d'année. Par ailleurs diverses actions promotionnelles ont été menées pour faire participer tous les clients à cet évènement. Ces campagnes ont eu pour objectif de présenter aux utilisateurs l'ensemble des activités et services développés et entretemps offerts au sein du Centre. A côté des ces évènements exceptionnels le Centre a continué à organiser ses diverses activités journalières. La fréquentation du Centre s'est légèrement accentuée pour atteindre 634.621 visiteurs. Cette progression provient en partie du fait de nouveautés au niveau des infrastructures comme par exemple l'extension du Centre de Détente et de la mise en place d'une cloison de séparation entre le Gymnase et l'Aréna.

12.1. Le Sport

12.1.1. Le sport fédéral

Les entraînements et les manifestations sportives

Dans le cadre d'une de ses vocations prioritaires, la Coque a accueilli en 2012 23 fédérations pour des entraînements, compétitions, tournois et stages ; 13 d'entre elles recourent de manière récurrente aux infrastructures du Centre.

- ALPAPS : Fédération Luxembourgeoise sportive pour personnes mentalement handicapées
- FELUBA : Fédération Luxembourgeoise de Badminton
- FLA : Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme
- FLAM : Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux
- FLASSA : Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques
- FLBB : Fédération Luxembourgeoise de Basket-ball
- FLE : Fédération Luxembourgeoise d'Escrime
- FLNS : Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage
- FLR : Fédération Luxembourgeoise de Rugby
- FLT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis
- FLTAS : Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives
- FLTT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table
- FLVB : Fédération Luxembourgeoise de Volley-ball

10 autres fédérations font appel de manière plus intermittente aux services de la Coque.

Au travers du cadre élite du C.O.S.L., les sportifs des fédérations suivantes s'entraînent à la Coque de manière plus ponctuelle :

- ACL (Automobile Club Luxembourg)
- FSCL (Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois)
- FLSG (Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace)
- FLS (Fédération Luxembourgeoise de Ski)

L'ensemble des heures d'entraînement effectuées par les différentes fédérations en 2012 correspond à une mise à disposition d'espaces annuels de 19.003 heures.

En 2012 se sont déroulées à la Coque 63 manifestations fédérales, auxquelles un total de 35.203 spectateurs ont assisté. Cette augmentation par rapport à 2011 a été rendue possible par l'installation d'une cloison de séparation entre l'Aréna et le Gymnase qui permet maintenant l'organisation simultanée de deux évènements.

Parmi les manifestations sportives les plus représentatives on peut noter les suivantes :

- FLTT : Championnats nationaux, IJM et le tournoi européen de qualification pour les Jeux Olympiques de Londres
- FLNS : 14th Euro-Meet, CIJ-Meet, Compétitions de plongeon, Championnats Nationaux de natation
- FLBB : ½ Finales et Finales de la Coupe de Luxembourg (Hommes et Dames), 4 matchs de Qualifications aux Championnats d'Europe Hommes, notamment Luxembourg-Allemagne
- FLVB : Novotel-Cup 2012, Finales des Coupes, Finales small countries division hommes et dames
- FLA : 8 meetings, dont le 10ième Dussmann Meeting et le City Jogging
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2012
- FLAM : Championnats nationaux (karate kumité et judo), Open Terres Rouges
- FLF: Challenge René Bernard
- FLH : ½ Finales et Finales Coupe de Luxembourg et Matches amicaux de l'équipe A
- FLTRI : Indoor Triathlon 2012
- FLDE : Championnats interclubs
- Special Olympics: National Athletic Games
- LASEP : tournoi de football indoor, 2 manifestations « Freed mat Liichtathletik », Butzen an der Coque
- LASEL : Fun in Athletics, Championnats de Judo, de Karaté et de tennis de table
- C.O.S.L. : Olympiadag
- SLMS : 7^e workshop medico-sportif

Certaines de ces manifestations ont eu un écho particulier au niveau international, notamment avec la participation d'athlètes de renom et/ou la réalisation de performances remarquables :

- FLNS : la 14^e édition de l'Euro-Meet a été fructueuse, 13 records de l'Euro-Meet ont été battus, dont 2 records établis par des nageurs luxembourgeois (Laurent Carnol sur 200m brasse et Raphaël Stacchiotti sur 400m 4 nages). La grande star de ce meeting, même s'il n'a pas réalisé de performance exceptionnelle, a été sans aucun doute l'australien Ian Thorpe, quintuple champion olympique et 11 fois champion du monde en bassin de 50 mètres.
- Du côté des dames, on a vu l'éclosion de la lituanienne Ruta Meilutyte, spécialiste de la brasse qui a été couronnée championne olympique quelques mois plus tard à Londres.
- FLA : lors du jubilé du Dussmann meeting (10ième édition), 7 records du meeting ont été battus. Parmi les athlètes les plus renommés ayant participé au Meeting, on peut relever le sauteur en hauteur français Michael Hanany ou la sprinteuse hollandaise Dafne Schippers.
- FLTT : le point d'orgue sportif de la saison a été, sans aucun doute, la tenue du tournoi européen de qualification olympique de tennis de table, pour lequel 22 pongistes (11 hommes et 11 dames) se sont qualifiés pour les J.O. de Londres. Parmi ces 22 joueurs, soulignons la présence de l'allemand Bastian

Steger, qui a décroché avec son pays la médaille de bronze par équipes à Londres.

- Les stages sportifs
- La Coque est de plus en plus prisée pour la tenue de stages de sparring organisés par une fédération nationale. Cette offre, mise en place en 2009, permet d'inviter des partenaires d'entraînement de haut niveau à des tarifs adaptés.
- A titre d'exemples on peut citer les stages suivants:
- « Small Countries International Volley-Ball Camp » avec une quarantaine de jeunes (Luxembourg, Ecosse, Liechtenstein et Suisse) (FLVB).
- Stage d'entraînement d'une vingtaine d'athlètes de la ligue belge francophone d'athlétisme (FLA).

La demande pour effectuer des stages internationaux, dont plus particulièrement les stages de natation, au sein du CNSC est en constante progression.

En 2012, le CNSC a accueilli 16 stages d'athlètes étrangers :

- 10 groupes de natation, venant de Suisse, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, de Tunisie et d'Israël.
- 1 stage de natation synchronisée
- 2 stages de plongeon
- 2 stages d'athlétisme
- 1 stage de triathlon

12.1.2. Le sport scolaire

L'utilisation des espaces alloués aux établissements scolaires relevant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP)

En 2012 la fréquentation des espaces mis à disposition par la Coque au sport scolaire a légèrement progressé avec 162.166 élèves (contre 155.956 en 2011). Les taux d'occupation des espaces réservés à ce segment atteint en moyenne 90%. La vacance de certains créneaux horaires est due au fait que certains d'entre eux sont moins compatibles avec les emplois du temps des écoles. Afin d'optimiser l'occupation du Centre, ces plages ont été ponctuellement proposées aux fédérations.

La Coque figure également comme lieu d'organisation de certaines manifestations sportives pour élèves. En 2012 le Centre a accueilli :

- le « Wibbel an Dribbel » (2.800 participants) organisé pour la 7^e fois dans l'enceinte de la Coque par le Département ministériel des Sports.
- Le « Health Virus Day » organisé par le Lycée Technique des Professions de Santé avec 450 participants.

Ces deux manifestations de sport scolaire ont requis 987 heures de mise à disposition d'espaces.

12.2. Le sport-loisir

Le sport loisir attire également un nombre croissant de clients au CNSC ; preuve en est la « Coque Kaart » laquelle compte désormais 13.000 abonnés pratiquant une

activité sportive régulière et se servant de ce moyen de paiement pour utiliser les différents services du Centre.

12.2.1. Le centre aquatique

Au niveau du Centre Aquatique une augmentation de l'affluence de 3% a été enregistrée par rapport à l'année précédente pour atteindre 205.704 entrées. Afin de rendre la fréquentation de la piscine encore plus attrayante, surtout au niveau des familles et des plus jeunes, une structure de jeux aquatiques a été acquise en août 2012. D'autres projets avec la même vocation sont en cours d'analyse pour l'année 2013. L'évolution constante du nombre de clients au Centre Aquatique ces dernières années démontre le regain en attractivité suite à la rénovation effectuée en 2008.

Ce secteur profite également du succès que rencontrent les fêtes d'anniversaires pour enfants organisées à la piscine.

12.2.2. Le centre de détente

Suite à l'ouverture de l'espace extérieur en début d'année, un accroissement important du nombre d'usagers a pu être comptabilisé pour porter l'affluence totale à 18.584 clients (croissance de 35% par rapport à 2011).

Le secteur des massages est en développement constant et pour l'année 2013 de nouvelles formules sont à l'étude. Ceci permettra de fournir un éventail de services plus étendu et contribuera à accroître l'attractivité du Centre de Détente.

12.2.3. Les cours de sport individuels

Avec 33.654 participants en 2012 les cours sportifs se réjouissent d'un engouement continu.

Durant l'année 2012, la Coque a proposé 65 cours hebdomadaires à sa clientèle. Le cours « Pilates », la seule nouveauté proposée dans ce domaine, est très bien acceptée par le public.

12.2.4. Le sport d'entreprise

Ce segment connaît une évolution constante ces dernières années ; par rapport à l'année passée on constate une augmentation des utilisateurs de 13% pour atteindre un nombre de 11.321 personnes, ce qui se traduit par un total de mise à disposition d'espaces de 861 heures. Le sport le plus prisé reste toujours le football.

12.3. Les conférences et séminaires

Le secteur des conférences et séminaires (2.889 participants) note une baisse importante par rapport l'année précédente. Cette baisse par rapport à 2011 est avant tout due au fait que le Family Day de la Banque européenne d'Investissement, avec quelque 1.500 participants, ne se tient que tous les deux ans.

Une nouveauté en 2012 fut la tenue du Forum Européen de l'ASPC (« Association of Sport Performance Centers »), association dont la Coque est membre depuis cette année. Cette conférence traitant du rôle des Centres de Haute Performance dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012 et perspectives pour Rio de Janeiro 2016 a donné lieu à des présentations par divers intervenants du

secteur sportif et a permis de faire découvrir les installations de la Coque aux représentants des différents centres sportifs venus du monde entier.

12.4. Les expositions

Au courant de l'année 2012, une seule exposition a eu lieu dans le Hall de la Coque. Depuis fin 2011 jusqu'en mars y a été exposé l'avion historique « d'Klemm », le plus ancien avion qui a volé au Luxembourg.

12.5. Les manifestations grand public

12.5.1. Le relais pour la vie

Ce rendez-vous annuel incontournable du calendrier du CNSC a connu en 2012 un record de participations. 8.789 spectateurs et participants se sont montrés solidaires pour la bonne cause.

12.5.2. Les manifestations spectacles

- En mars la première représentation du spectacle cabaret « Konterlamonter » de l'ensemble « Feierstöppler » a été reproduite à l'Amphithéâtre (200 spectateurs).
- Le 5 octobre a eu lieu la troisième édition du Dinnerkrimi « Mord im Paradies ». Ce spectacle dînatoire, qui a réuni 100 convives, allie un dîner gastronomique et une pièce de théâtre interactive.
- Le 14 octobre, la comédie musicale « Lauras Stern – Die Show », un événement pour toute la famille a attiré 900 spectateurs au Gymnase.

En fin d'année, une semaine de fête a été organisé afin de célébrer dignement le double anniversaire de la Coque. Durant cette semaine le Centre a accueilli trois événements de grande envergure :

- Le dîner-spectacle du 23 novembre se révélait être une parfaite symbiose de musique, de démonstrations acrobatiques et de haute gastronomie, le tout portant sur le thème du « temps de rêver ». Cette soirée de rêve produite et organisée par la Coque avait comme vocation de remercier toutes les personnes, notamment du monde du sport, qui ont contribué à faire de la Coque ce qu'elle est aujourd'hui. Par ailleurs de nombreux particuliers et entreprises ont eu la possibilité de profiter de cette soirée et d'un cadre unique pour établir des échanges intéressants dans une ambiance de fête.
- L'apogée culturelle avec 4.200 spectateurs fut atteinte avec la « Night of the Proms », un événement musical unique en son genre en Europe, combinant le large éventail de la musique classique au pop. Les tickets pour la troisième édition programmée le 10 décembre 2013 sont d'ores et déjà en vente.
- Le dimanche 2 décembre, la Coque a organisé une véritable fête populaire. A l'occasion de cette journée familiale, les visiteurs de tout âge ont pu découvrir les coulisses du Centre et participer à diverses activités sportives et de divertissement. Par la promesse d'un don en faveur du Télévie, cette journée de fête a également permis de mettre en avant le rôle social de la Coque.

12.6. La restauration et l'hébergement

La restauration

Avec plus de 115.000 couverts servis en 2012, ce secteur reste stable par rapport à l'année précédente. La restauration qui reste un service annexe du Centre propose une gamme complète pour tous les goûts et catégories d'utilisateurs (La Perla, La Coquille, Banqueting, Catering, ...). Le maintien des résultats en dépit d'une concurrence de plus en plus importante au Kirchberg souligne le bon positionnement en termes d'offre et de qualité.

12.7. L'hébergement

Le Coque Hôtel a vu progresser le nombre de nuitées de 12% par rapport à l'année précédente pour atteindre 11.236 nuitées. Ceci provient en partie d'une demande accrue de la part de stages sportifs (en vue de la préparation des Jeux Olympiques de Londres pour certains d'entre eux). Le taux d'occupation est passé de 60% à 65%.

12.8. Les travaux

Les travaux de mise en conformité

Suite aux nouvelles possibilités d'utilisation simultanée des espaces, dues à la mise en place de la cloison de séparation entre l'Aréna et le Gymnase, l'acquisition d'un deuxième tableau d'affichage conforme aux normes internationales s'avère nécessaire. Cet équipement est requis pour le bon déroulement des Jeux des Petits Etats d'Europe en mai 2013.

L'Administration des Bâtiments Publics, en tant que propriétaire des lieux, a procédé à la réparation de la toiture de l'Entrée 1 et a entamé la recherche d'une fuite constatée sur la toiture plate de l'hôtel.

Les travaux nouveaux et les améliorations

Après dix années de service, les écrans géants de l'Aréna ont dû être remplacés. A cet effet, un cube a été suspendu au milieu de la salle. Ce dernier est composé de plusieurs modules d'écrans qui peuvent être assemblés selon les besoins. Le même système a été installé l'année précédente au Gymnase et au Centre Aquatique, ce qui permet de configurer les différents écrans selon les nécessités de l'évènement. A titre d'exemple un écran géant de 90m² a été composé pour le dîner-spectacle.

En fin d'année 2012 les travaux d'installation du mur d'escalade ont débuté. L'exploitation est programmée pour septembre 2013.

12.9. Les projets

La planification de l'aménagement des espaces extérieurs de verdure et du terrain omnisport a été achevée et les appels d'offres lancés. Les travaux entamés fin janvier 2013 devraient être achevés fin mai pour les Jeux des Petits Etats d'Europe.

Dès réception, des autorisations requises les installations de vidéosurveillance seront étendues.

Diverses études ont été réalisées afin d'analyser les possibilités d'économie d'énergie électrique par la mise en place d'un éclairage LED dans certaines parties du Centre.

12.10. Statistiques

Nombre d'utilisateurs et de spectateurs			
Secteur	Centre des Salles	Centre Aquatique	TOTAL 2012
<i>Activités sportives fédérales et scolaires</i>	106 347	106 266	212 613
<i>Activités sportives des particuliers</i>	25 867	203 847	229 714
<i>Spectateurs aux manifestations sportives</i>	32 383	2 820	35 203
<i>Spectateurs aux événements de grande envergure</i>	15 823	0	15 823
<i>Conférences, séminaires, sports d'entreprise et visites</i>	13 970	240	14 210
<i>Restauration</i>	64 414	51 408	115 822
<i>Hébergement</i>	11 236	0	11 236
TOTAL	270 040	364 581	634 621

13. LES STATISTIQUES CONCERNANT LES FÉDÉRATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des	Nombre
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes				licences	des clubs
Aéronautisme	604	34	638	121	17	138					776	28
A.L.P.A.P.S.	156	124	280			0	34	14	0	35	329	70
Arts martiaux	2 159	1 413	3 572			0		100	38	66	3 776	65
Athlétisme	1 182	808	1 990	330	165	495	1 383	186	0	0	2 671	27
Automobilisme	305	38	343	18	0	18	22	(32)	(20)	0	361	8
Aviron (nouveau oct.2010)	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Badminton	618	277	895	9	4	13	646	23	15	11	957	21
Basketball	2 344	1 282	3 626	0	0	0	2 301	1335	0	0	4 961	36
Basketball Corporatif	398	26	424	0	0	0	0	0	0	0	424	19
Billard	265	22	287	0	0	0	42	0	4	1	292	20
Boules et pétanques	432	76	508	68	35	103	84	(19)	(15)	(5)	611	18
Boxe	135	15	150	60	35	95	14	10	15	8	278	6
Canoë/Kayak	39	9	48	16	3	19	14	8	0	0	75	5
Cricket	225	14	239	0	0	0	16	0	0	0	239	7
Cyclisme	461	47	508	1 155	184	1 339	337	0	0	2	1 849	33
Danse	15	15	30	75	75	150	12	4	3	5	192	8
Darts	168	25	193	1	0	1	0	(9)	0	(1)	194	12
Echecs	607	54	661	0	0	0	142	0	(181)	(2)	661	17
Equitation	149	568	717	92	344	436	322	0	0	0	1 153	12
Escalade	208	156	364	394	221	615	285	30	11	15	1 035	8
Escrime	238	109	347	0	0	0	225	(18)	0	0	347	5
Football	29 597	1 594	31 191	2 934	0	2 934	13 488	41	239	0	34 405	108
American Football	60	0	60	0	0	0	24	3	2	3	68	1
Football corporatif	1 059	0	1 059	218	55	273	0	59	7	0	1 398	31
Golf	828	187	1 015	1 814	1 144	2 958	113	12	13	12	4 010	6
Golf sur pistes	33	13	46	78	35	113	6	5	3	2	169	3
Gymnastique	661	1 977	2 638	373	2 626	2 999	2 115	269	49	262	6 217	51
Haltéroph/lutte/pow erl.	133	5	138	35	10	45	43	23	13	5	224	4
Handball	1 530	832	2 362	0	0	0	1 231	435	67	72	2 936	17
Handicapés	98	27	125	30	9	39	0	18	0	8	190	7
Hockey sur gazon (*)	129	49	178	0	0	0	40	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	365	27	392	0	0	0	248	21	12	3	428	4
Indiaca	95	116	211	0	0	0	53	4	0	0	215	8
Kickersport	395	10	405	0	0	0	20	0	(2)	(1)	405	14
Korfball (*)	30	28	58	4	4	8	0	2	0	0	68	3
Lasel (*)	3 915	2 219	6 134	0	0	0	0	0	0	0	6 134	35
Lasep (*)	0	0	0	2 305	2 153	4 458	0	335	0	0	4 793	66
Marche populaire	1 584	1 674	3 258	0	0	0	184	0	0	0	3 258	47
Moto-cyclisme	79	3	82	32	1	33	0	2	0	1	118	12
Natation/sauvetage	478	413	891	472	500	972	622	246	90	85	2 284	12
Pêche sportive	1 573	222	1 795	136	90	226	215	(532)	(76)	(81)	2 021	73
Quilles	2 940	420	3 360	0	0	0	44	0	(6)	(6)	3 360	325
Rugby	804	43	847	(120)	(40)	(160)	495	(17)	(6)	(73)	847	3
Ski	118	43	161	110	37	147	87	46	0	0	354	9
Ski nautique	68	56	124	158	43	201	0	7	0	0	332	7
Sports de glace	94	142	236	8	28	36	0	24	2	6	304	7
Sports santé	0	0	0	460	116	576	0	85	0	0	661	1
Sports sub-aquatiques	514	189	703	0	0	0	0	(9)	0	(57)	703	17
Squash	205	25	230	60	6	66	15	3	5	1	305	11
Tennis	4 474	2 128	6 602	12 000	12 000	24 000	1 546	213	88	63	30 966	56
Tennis de table	2 829	778	3 607	356	225	581	1 529	(440)	(52)	(97)	4 188	93
Tir à l'arc	280	69	349	(52)	(17)	(69)	116	(6)	(11)	(7)	349	10
Tir aux armes sportives	2 942	228	3 170	0	0	0	113	1	0	2	3 173	22
Triathlon	369	107	476	8	1	9	238	1	1	3	490	13
Voile	106	34	140	0	0	0	0	0	0	0	140	3
Volleyball	679	991	1 670	125	84	209	572	0	0	0	1 879	24
Totaux: 56 fédérations	69 773	19 762	89 535	24 055	20 250	44 305	29 036	3 565	677	672	138 754	1 530

Remarques:

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées avec un astérisque n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire (chiffres de 2011 repris).

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.